

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

CNC

Favoriser la diversité cinématographique	Le soutien à la création cinématographique	5
	Le soutien à la diversité de la production cinématographique	5
	Le soutien à la distribution cinématographique	8
	La diffusion et l'exploitation en salles	10
	Le soutien au parc de salles et la modernisation des salles de cinéma	14
Les nouveaux champs de la création audiovisuelle et la création numérique	Le soutien à la production audiovisuelle	23
	Les soutiens à l'innovation et la création numérique	24
	Le soutien au jeu vidéo	26
Le cinéma, un patrimoine à préserver et valoriser	Mettre en valeur le patrimoine existant	35
	Enrichir les collections	36
	Sauvegarder et restaurer les films anciens	37
	Valoriser les collections grâce à une politique éditoriale riche	39
Les nouveaux talents, la diffusion culturelle et la politique territoriale	Nouveaux talents, accompagner les jeunes auteurs	47
	Encourager des documentaires novateurs et à fort point de vue d'auteur	48
	Soutenir les œuvres traitant de la diversité	49
	Soutenir le vivier du court métrage	52
	Renouveler les publics, promouvoir la diversité des œuvres et agir pour la citoyenneté	57
	Une politique territoriale renouvelée et renforcée	58
Innovation, vidéo, industries techniques	Soutenir le développement des industries techniques françaises	67
	Promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies pour le cinéma et l'image animée	68
	Favoriser l'émergence d'une offre vidéo attractive et diversifiée	70
	La lutte contre le piratage	71
Promouvoir et défendre le cinéma en Europe et dans le monde	L'action européenne	79
	L'action internationale	82
L'activité juridique, reflet de l'action du CNC	L'aménagement du règlement général des aides financières du CNC	98
	Mesures d'application du dispositif de transparence dans la filière cinématographique et audiovisuelle	100
	Réforme des critères de classification des œuvres pour la délivrance du visa d'exploitation	101
	Adoption de l'ordonnance modifiant le code du cinéma et de l'image animée dans le prolongement de la loi création	101
	Les mesures fiscales	103
Le CNC, ses ressources	Les ressources budgétaires	106
	Les dépenses	109
	Les ressources humaines	112
Les études, les statistiques et la prospective		107
La communication		121

Face à l'essor considérable des plateformes, la bataille des contenus, il nous faut refonder l'exception culturelle pour mettre la France, ses talents et ses filières d'excellence au cœur de la création mondiale.

Nous avons la chance d'avoir le premier cinéma d'Europe, avec plus de 200 millions d'entrées et 40 % de part de marché pour les films français. Notre production audiovisuelle rayonne à l'international grâce à des séries comme *Le Bureau des légendes* ou *Dix pour cent*. Par ailleurs, nous avons des pôles d'excellence reconnus dans le monde entier : l'animation, le jeu vidéo et les effets spéciaux. Surtout, la France a gagné le pari de l'attractivité. Elle est devenue en trois ans une grande terre de tournages grâce à la revalorisation des crédits d'impôt, qui a entraîné la création de 15 000 emplois sur l'ensemble du territoire.

Cette réussite n'est pas le fruit du hasard, mais d'une politique publique qui accompagne le secteur dans les évolutions et les révolutions qu'il connaît. Nous sommes aujourd'hui à un tournant dans lequel se joue l'avenir de notre création. Le défi que nous devons relever, c'est la bataille des contenus, une bataille à la fois industrielle et culturelle. Depuis cinq ans, la politique menée par le CNC vise à accompagner cette mutation. L'année qui s'est achevée aura vu la consécration de grandes avancées. Et en premier lieu, l'intégration des plateformes numériques à notre modèle. L'entrée en vigueur des taxes dites « Netflix » et « Youtube » a ainsi rapporté dix millions d'euros en 2018. C'était une première étape. Le projet de loi audiovisuelle avec la transposition de la directive SMA et de la directive Droit d'auteur seront l'occasion de faire des plateformes de véritables partenaires de la création française et européenne.

Ces victoires sont déterminantes pour assurer l'avenir et le rayonnement de notre culture à travers le monde. Nos œuvres rencontrent de plus en plus de succès en France comme à l'étranger, mais il faut aller plus loin pour relever le défi de l'originalité, clé de la réussite à l'international. Il faut accompagner un mouvement général de renouveau dans les formats, les concepts, les écritures pour gagner cette bataille des contenus face aux plateformes. Nous avons recentré nos soutiens sur l'innovation et sur la qualité des œuvres (documentaires de création, fictions innovantes, nouvelles œuvres hybrides...). Il encourage toutes les nouvelles formes de création originale. Avec la création en 2018 de Séries Mania à Lille, la France s'est dotée d'un

festival d'envergure internationale consacré aux séries. C'est d'ailleurs lors de sa deuxième édition qu'a été présenté le « Plan Séries » pour les œuvres les plus créatives et à forte ambition internationale. Car, c'est dès l'écriture, dès l'amont, que se conçoit une œuvre ambitieuse. C'est pourquoi le CNC a également créé en 2018 les résidences « SoFilm » et un appel à projet pour les films de genre. Inciter les créateurs à s'engager sur des voies originales, à redoubler de créativité, c'est également l'esprit du fonds « CNC Talent » pour la jeune création numérique et les Youtubers, qui a soutenu, en seulement un an, près de cent projets.

Le CNC soutient toutes les innovations, toutes les sensibilités, tous les regards. 2018 a été à cet égard, une année très importante, puisque nous avons tenu les Assises sur la parité au CNC, pour faire avancer concrètement les sujets d'égalité, de parité et de diversité dans le cinéma et l'audiovisuel. Nous avons ainsi créé un bonus inédit de 15 % sur le soutien automatique pour inciter à la parité dans les équipes de tournage. Et les résultats sont là : en six mois, 30 % des films ont été réalisés par des femmes, et un quart des films agréés sont constitués d'équipes paritaires.

Enfin, 2018 a marqué une nouvelle étape dans notre politique d'éducation à l'image, avec la création d'un jeu ludique, L'Atelier cinéma, destiné à toutes les écoles de France, pour apprendre aux enfants comment se fabrique un film. Voilà dans les grandes lignes les moments majeurs qui ont marqué l'action du CNC en 2018, pour répondre aux enjeux économiques et culturels de notre temps.

Je vous souhaite une excellente lecture !

Frédérique Bredin
Présidente du CNC

A large, stylized number '1' graphic that spans across the boundary between the white and blue pages. It is composed of a white top section and a blue bottom section, with a slight 3D effect.

CHAPITRE UN

Favoriser la diversité cinématographique

TEMPS FORTS

.....
> Lancement d'un appel à projet pour des films de genre : trois lauréats ont été désignés en décembre 2018 parmi une centaine de projets déposés.
.....

> Un plan de soutien au cinéma d'animation doté de 2,5 M€ a été adopté en septembre 2018 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
.....

> Un bonus sur le soutien automatique producteurs pour la parité des équipes techniques a été adopté en novembre 2018 et est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019.
.....

> La réforme de la classification des œuvres est entrée en vigueur en février. Elle donne une plus grande liberté d'appréciation à la commission, en mettant fin à l'automatisme de l'interdiction aux moins de 18 ans. Le décret du 8 février 2017 permet aussi de simplifier les voies de recours, de réduire les délais de procédure et d'harmoniser la jurisprudence.
.....

> Mise en place en avril 2018 de l'Observatoire de la petite et moyenne exploitation, préconisé par le rapport commun de l'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) sur le financement de la projection numérique en salle de cinéma.

Le CNC intervient à tous les niveaux de la filière cinématographique : écriture, développement, production, distribution, exploitation et exportation. Il encourage la diversité de la création, veille à ce que les œuvres bénéficient de la plus large diffusion possible et assure l'équilibre entre les différentes formes d'exploitation. Le rôle du CNC est aussi d'adapter la politique cinématographique aux évolutions du secteur.

Le soutien à la création cinématographique

Le soutien au scénario

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les auteurs au cours de la phase d'écriture pour leur permettre de faire émerger un projet en toute indépendance et favoriser ainsi leur liberté de création. Il s'agit d'encourager l'écriture collective en incitant les auteurs bénéficiaires à s'adjoindre un coscénariste ou un consultant afin d'apporter un autre regard sur leur scénario.

L'aide apportée est une subvention, attribuée par la commission de soutien au scénario présidée depuis 2017 par l'éditrice Dominique Bourgois. L'aide à l'écriture (sur synopsis ou traitement) s'élève à 30 000 € par projet (dont 20 000 € maximum pour l'auteur principal), l'aide à la réécriture (sur continuité dialoguée) à 21 000 € (dont 9 000 € maximum pour l'auteur principal). En 2018, 40 projets ont été soutenus : 21 au titre de l'aide à l'écriture et 19 au titre de l'aide à la réécriture.

Par ailleurs, 58 projets ont reçu l'aide à la conception de longs métrages (10 000 €). Cette aide, destinée aux auteurs ayant écrit ou co-écrit un long métrage l'année précédant la demande et porteurs d'un nouveau projet, est attribuée sous certaines conditions. Le film précédent doit être une fiction (prise de vue réelle ou animation), il doit être agréé et son budget doit être inférieur à 4 M€.

Ainsi, au total, 1,6 M€ ont été consacrés aux auteurs en 2018.

*Au total,
1,6 M€ ont été
consacrés aux
auteurs en 2018.*

L'aide au développement

L'aide au développement, majoritairement remboursable, est destinée aux producteurs pour financer des dépenses d'écriture et d'achats de droits. Il existe deux types d'aides : les aides projet par projet et les aides au programme d'entreprise pour les sociétés les plus actives.

En 2018, 2,13 M€ ont été versés au bénéfice de 94 projets présentés par 85 entreprises de production.

Gros plan sur...

le plan en faveur de l'animation

Face à la concurrence croissante de l'animation américaine et japonaise, il était nécessaire d'accompagner davantage les films d'animation français, et ce à toutes les étapes, du développement à la diffusion.

Le secteur français de l'animation pour le cinéma constitue une filière d'excellence connue et appréciée dans le monde entier (écoles, talents, studios). Toutefois, ces films coûtent souvent très cher à développer et rencontrent parfois de grandes difficultés dans leur recherche de financement.

Un plan en faveur du cinéma d'animation a ainsi été adopté en 2018 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Ce plan met à disposition de ce secteur plus de 30 % de soutien financier supplémentaire, soit 2,5 M€ financés intégralement par redéploiement transversal de crédits existants.

Il se concentre sur trois axes :

- en amont de la production : renforcement des aides au développement de projets, de la « passerelle animation » et de l'aide aux pilotes (300 000 € supplémentaires) ;
- pendant la phase de production : création d'un bonus de 50 % sur le soutien automatique à la production pour les films d'animation (400 000 € supplémentaires) et mise en place d'une majoration substantielle de 1,5 M€ de l'aide sélective à la création visuelle et sonore destinée aux longs métrages d'animation à potentiel de diffusion nationale et internationale ;
- en aval : élargissement de l'accès aux aides sélectives à la distribution et renforcement de l'aide aux distributeurs étrangers, copilotée par le CNC et Unifrance (300 000 € supplémentaires).

Le soutien à la diversité de la production cinématographique

Les aides automatiques à la production

La procédure d'obtention de l'agrément des œuvres cinématographiques françaises de long métrage, qui permet notamment de déclencher la génération du soutien automatique, a aussi pour objectif de contrôler les conditions de financement des œuvres. L'agrément des investissements doit, en effet, être demandé avant le début des prises de vues dès lors que les films bénéficient d'un financement dit « encadré » comme un apport en coproduction et/ou un préachat de la part d'une chaîne en clair, une participation financière de SOFICA, une demande de crédit d'impôt ou encore un financement étranger en coproduction dans le cadre d'un accord de coproduction intergouvernemental. C'est au titre du contrôle des conditions de financement des œuvres que la commission d'agrément présidée en 2018 par le producteur Antoine Rein, émet un avis sur les demandes transmises avant le début des prises de vues.

En 2018, 300 films ont été agréés (237 films d'initiative française et 63 films à majorité étrangère) dont 285 sur demande d'agrément des investissements et 15 sur demande d'agrément « direct » de production (films sans financements encadrés ni investissement de soutien financier).

234 entreprises ont assuré la production déléguée des 237 films d'initiative française agréés, parmi lesquelles 192 ont produit un seul film. Le secteur de la production reste donc peu concentré. Une quarantaine d'entreprises est particulièrement active dans le secteur de la production de longs métrages.

273 entreprises ont mobilisé 77,3 M€ de soutien automatique, majorations comprises.

Les conditions artistiques et techniques de production

L'agrément des œuvres cinématographiques permet également de tenir compte des conditions artistiques et techniques de production des œuvres. Le soutien financier généré par l'exploitation du film en salles ou en vidéo ou par ses diffusions télévisuelles est en effet pondéré par le nombre de points réunis sur un barème de 100 points (barème du soutien financier), le film générant un soutien à taux plein lorsqu'un minimum de 80 points est attribué par la commission d'agrément.

Gros plan sur...

le bonus en faveur de la parité dans le secteur du cinéma

Un peu plus de 25 % des films d'initiative française sont réalisés par des femmes, ce qui fait de la France un des pays les plus avancés dans ce domaine. Toutefois, moins d'un film sur six respecte la parité au sein des équipes techniques, en particulier parmi les chefs de poste.

Afin d'engager le changement dans la constitution des équipes techniques et favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilités, le CNC a adopté,

en novembre 2018, le principe d'un bonus dont pourront bénéficier les films de fiction et d'animation qui intègrent autant de femmes que d'hommes dans les postes d'encadrement de leur équipe de tournage (réalisation, direction de production, direction photo, etc). Ce bonus, effectif à partir du 1^{er} janvier 2019, représentera 15 % du soutien accordé au film par le CNC et constituera un levier qui permettra d'atteindre le plus rapidement possible la parité dans le cinéma.

Le crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt en matière cinématographique permet à une société de production, sous certaines conditions, de déduire de son imposition 30 % de certaines dépenses de production (dépenses dites éligibles), dans la limite d'un plafond de 30 M€ par film. Les films en langue étrangère sont éligibles sous certaines conditions : si la langue est justifiée par des raisons artistiques qui tiennent au scénario (taux de 20 %) ou si c'est une œuvre de fiction à « forts effets visuels » (30 %).

En 2018, parmi les 237 films d'initiative française ayant reçu un agrément des investissements au titre du soutien financier, 170 font l'objet d'une demande d'agrément provisoire de crédit d'impôt. 86 % des dépenses des films tournés en 2018 ont été réalisés en France, alors qu'avant la réforme des crédits d'impôt en 2015, ce taux était de 73 %.

En 2018, les crédits d'impôt cinéma, audiovisuel et international ont fait l'objet de deux évaluations poussées, par le rapporteur général du budget ainsi que conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale des affaires culturelles, qui ont conclu à l'efficacité des dispositifs et à la qualité du suivi.



Un amour impossible de Catherine Corsini @ Stéphanie-Branchu_Chaz-Productions

Les aides sélectives à la production

L'avance sur recettes

Depuis sa création en 1960, l'objectif de l'avance sur recettes est de contribuer à l'émergence d'un cinéma de qualité dans la diversité et de favoriser les projets singuliers, quelque soit leur genre (fiction, documentaire, animation). Afin de maintenir la diversité des projets soutenus, le CNC s'attache à nommer des personnalités d'horizons divers. En 2018, la commission était présidée par l'éditrice Teresa Cremisi.

La commission de l'avance sur recettes est composée de trois collèges : le premier collège pour les premiers films de réalisateurs, le deuxième pour les œuvres de réalisateurs ayant déjà réalisé au moins un film de long métrage et le troisième pour une aide après réalisation.

En 2018, l'avance avant réalisation a été attribuée à 46 projets pour un montant total de 19,9 M€.

46 projets ayant obtenu l'avance avant réalisation ont été chiffrés (19 au premier collège, 27 au deuxième collège) pour un montant total de 19,9 M€. 54 promesses ont été émises (22

au premier collège, 32 au deuxième collège).

L'avance sur recettes après réalisation a bénéficié, quant à elle, à 26 films pour un montant total de 2,5 M€.

L'aide à la musique de films

L'aide à la musique de films a pour objectif d'encourager les producteurs de films français à recourir à de la musique originale. Le dispositif est redevenu totalement sélectif depuis novembre 2016. En 2018, l'aide à la musique de films a été attribuée à 57 films pour un montant total de 515 000 €.

En 2018, l'avance avant réalisation a été attribuée à 46 projets pour un montant total de 19,9 M€.

Gros plan sur...

la création d'un soutien aux films de genre

La volonté du CNC est d'encourager la diversité au cinéma et d'inciter les créateurs à s'engager sur des voies insuffisamment empruntées. En France comme à l'étranger, le film de genre suscite un réel engouement en particulier au sein de la jeune génération, mais reste rare sur les écrans. Les créateurs français y ont toute leur place.

Un nouveau dispositif a ainsi été lancé à l'occasion du Festival de Cannes 2018, sous la forme d'un appel à projets en faveur de la production de films de genre : chaque année, un jury ad hoc distinguera trois œuvres qui seront aidées à hauteur de 500 000 €.

L'idée est d'attirer l'attention sur un type de projets mais aussi de générer de nouveaux financements et de susciter l'intérêt de nouveaux publics.

En 2018, le fantastique, la science-fiction et l'épouvante ont été mis à l'honneur.

Le jury, présidé par la réalisatrice Julia Ducournau (Grave), a attribué son soutien à trois premiers longs métrages parmi les 94 déposés : *Else* de Thibault Emin, produit par Tobina Film, *La Nuée* de Just Philippot (auteurs : Jérôme Genevray et Franck Victor), produit par Capricci Production et The Joker Films, et *Ogre* d'Arnaud Malherbe, produit par Gloria Films.

Le soutien à la distribution cinématographique

Les aides à la distribution de films de long métrage, notamment les soutiens automatiques, ont vocation à maintenir un tissu d'entreprises capables d'assumer la diversité de l'offre cinématographique proposée aux salles. En 2018, 144 entreprises de distribution ont participé à la sortie en salles de 684 nouveaux films.

Les aides automatiques à la distribution

54 entreprises ont mobilisé 26,1 M€ de soutien automatique pour financer des minima garantis ou prendre en charge une partie des frais d'édition de 178 films.

En 2018, les bonus alloués aux distributeurs qui investissent leur soutien automatique en minimum garanti dans des films d'initiative française ont bénéficié à 106 longs métrages pour un montant total de 4,5 M€. 64 films ont reçu un bonus de 50 % (films au budget inférieur à 4 M€). Leur devis moyen était de 1,9 M€ et le minimum garanti moyen de 115 000 €. 42 films ont bénéficié du bonus de 25 % (budget compris entre 4 et 8 M€). Ils présentaient un devis moyen de 5,5 M€ et le minimum garanti moyen investi par le distributeur était de 360 000 €.

Les aides sélectives à la distribution

L'aide sélective à la distribution peut être attribuée à des films de toutes nationalités, sous réserve qu'ils soient artistiquement ambitieux et que leurs conditions de diffusion en salles présentent des difficultés. Ces aides sont organisées en trois collèges : le premier collège concerne les films inédits en salles, le deuxième les œuvres de répertoire et le troisième les films à destination du jeune public.

En 2018, 245 films ont été soutenus au titre du premier collège, 55 films et dix rétrospectives au titre du deuxième collège et 13 films à destination du jeune public. Au total, près de 0,5 M€ ont été consacrés aux aides sélectives à la distribution en 2018.

La diffusion et l'exploitation en salles

La classification et les visas

Pour pouvoir être projetée dans une salle de cinéma, une œuvre cinématographique doit au préalable obtenir un visa d'exploitation. Ce dernier est délivré par le ministre de la Culture après avis d'une commission de classification qui visionne l'intégralité de l'œuvre avant sa sortie en salles.

En 2018, le nombre de visas d'exploitation s'est élevé à 1 352 films (contre 1 306 en 2017) : 748 longs métrages et 604 courts métrages.

Visas délivrés en 2018

	français	étrangers	total
longs métrages	419	329	748
courts métrages	571	33	604
total	990	362	1352

La commission de classification peut accorder un visa pour tous publics ou l'accompagner de mesures restrictives. Le pourcentage d'autorisations pour tous publics est stable et s'élève à 86 % en 2018.

Décisions de classification des œuvres cinématographiques (courts et longs métrages)¹

	TP	TPA	12	12A	16	16A	18	total
2012	1 267	82	77	2	11	1	1	1 441
2013	1 174	75	48	13	10	2	0	1 322
2014	1 161	100	47	9	14	3	3	1 337
2015	1 204	93	55	11	8	1	4	1 376
2016	1 261	85	57	14	16	0	0	1 433
2017	1 140	75	58	18	15	0	0	1 306
2018	1 166	97	65	9	12	1	2	1 352

¹TP = tous publics; TPA = tous publics avec avertissement; 12 = interdit aux mineurs de 12 ans; 12A = interdit aux mineurs de 12 ans avec avertissement; 16 = interdit aux mineurs de 16 ans; 16A = interdit aux mineurs de 16 ans avec avertissement; 18 = interdit aux mineurs de 18 ans.

Outre les autorisations pour tous publics, les classifications les plus fréquentes sont les avertissements associés à un visa tous publics (7 % des films) ainsi que les interdictions aux mineurs de 12 ans, accompagnées ou non d'un avertissement (6 % des films). Les mesures d'interdiction aux mineurs de 16 ans sont, comme à l'accoutumée, très peu usitées (1 %). Deux interdictions aux moins de 18 ans ont été prononcées en 2018 : l'une pour *Frig* réalisé par Antony Hickling et l'autre pour *Caniba*, documentaire de Lucien Castaing-Taylor et Verena Paravel.

Les instruments d'encadrement des conditions de diffusion

Formules d'abonnement de type « illimité »

Au sein du programme de formules « UGC illimité », le prix de référence, sur la base duquel les distributeurs d'œuvres cinématographiques sont rémunérés, est passé de 5,23 € à 5,12 € suite à la baisse du prix des abonnements à ces formules. L'agrément de ces nouvelles formules a été délivré par le CNC le 26 mars 2018. Par ailleurs, 12 autres agréments relatifs à ces formules ont été délivrés en 2018.

Agréments et engagements de programmation

La campagne d'homologation des engagements de programmation pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2021 a débuté au second semestre 2018 et concerne désormais les groupements et ententes de programmation constitués et les établissements de six écrans et plus (au lieu de huit et plus précédemment).

Ainsi, les engagements de programmation de certains opérateurs ont été homologués au cours de l'année 2018 en suivant les principes énoncés dans l'accord du 13 mai 2016 sur les engagements de diffusion et de programmation et en prenant notamment en compte des engagements de promotion.

Autorisations relatives aux équipements cinématographiques

L'installation d'équipements cinématographiques est soumise à un régime d'autorisation préalable afin de répondre à des objectifs d'aménagement du territoire, de modernisation de l'offre en établissements cinématographiques tout en veillant à préserver une diversité suffisante de la programmation dans les zones concernées.

En 2018, 46 demandes d'autorisation ont fait l'objet d'une décision délivrée par les commissions départementales, dont 28 portaient sur des extensions ou remplacements d'établissements préexistants et six sur la création de multiplexes (i.e. équipements d'au moins huit écrans).

Demandes d'autorisation relatives aux équipements cinématographiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	31	24	39	42	40	42	32	45	49	46

En 2018 la commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACi) présidée depuis mi-2015 par Pierre-Étienne Bisch, a examiné, au cours de sept séances, 20 dossiers de recours sur des demandes examinées au niveau départemental. Au total, sur les 20 décisions prises (dont l'une concernait un réexamen suite à une annulation contentieuse), la CNACi a autorisé 13 projets de création ou d'extension d'établissements cinématographiques, et a confirmé dans 70 % des cas le sens des décisions rendues par les commissions départementales. Parmi ces 20 dossiers, sept concernaient la création de multiplexes, dont cinq ont fait l'objet d'une autorisation.

Le comité de concertation numérique

Créé par la loi du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des salles de cinéma, le comité de concertation numérique a pour rôle d'élaborer des recommandations de bonne pratique « permettant d'assurer, dans le cadre de la projection numérique, la plus large diffusion des œuvres cinématographiques conforme à l'intérêt général, le maintien de l'aménagement culturel du territoire ainsi que la diversité des œuvres cinématographiques et des établissements de spectacles cinématographiques ».

Le comité s'est réuni neuf fois en 2018 et a notamment élaboré deux recommandations portant sur :

- des précisions sur la définition, au regard des nouveaux usages professionnels, des notions d'élargissement du plan initial de sortie et de circulation d'une œuvre cinématographique dans le cadre de la projection numérique, se traduisant par l'arrêt du paiement des contributions numériques au-delà de la deuxième semaine d'exploitation,
- des précisions sur la notion de multidiffusion d'œuvres cinématographiques au sein des établissements de spectacles cinématographiques dans le cadre de la projection numérique. Le comité a également longuement évoqué la question d'une recommandation relative au contrat de location des films en salles.

Cinéma l'Odyssée, Strasbourg © DR



Les résultats des films en salles

Le CNC veille à l'enregistrement et à la bonne répartition des recettes des films en salles. Le service des entrées en salles enregistre, vérifie et atteste les résultats d'exploitation des films afin d'en établir un relevé fiable et exhaustif servant de référence pour les professionnels et pour l'attribution des aides indexées sur les résultats des films. Il suit, en outre, la maintenance et le développement des services informatiques ouverts aux exploitants et distributeurs.

En 2018, les 5981 salles actives ont adressé au CNC 1,5 million de déclarations portant sur 8,4 millions de séances, 201,1 millions d'entrées et 1336 M€ de recettes.

Parmi ces déclarations, plus de 73 000 ont été corrigées par les agents du CNC. Si plus de 99 % des salles utilisent l'outil de déclaration en ligne cinedi.com, qui permet l'intégration automatisée des déclarations de recettes dans les bases de données du CNC, plus de 14 000 déclarations ont fait l'objet d'un envoi sous format papier en 2018 et ont occasionné une saisie manuelle par les agents du CNC.

Le CNC se charge par ailleurs de la gestion des sites internet cinedi.com, TSA (taxe spéciale additionnelle) et ARCENe (application de recensement des certificats de projection numérique) et de leur hotline, auprès de leurs utilisateurs : exploitants, distributeurs, installateurs de caisses et de projecteurs numériques et autres services du CNC.

Outre les remontées des recettes, le site cinedi.com est un outil d'information pour les professionnels, les fiches œuvres disponibles sur le site sont actualisées quotidiennement : sociétés distribuant les œuvres faisant l'objet d'une exploitation en salles, accessibilité de ces films au public en situation de handicap, recommandation art et essai et labels attribués aux œuvres, dates de sortie en salles.

Une mission de comparaison des déclarations mensuelles de TSA avec les montants figurant dans les déclarations hebdomadaires de recettes permet de récupérer la taxe ou les entrées non comptabilisées.

Le site ARCENe constitue une base de référence exhaustive et mise à jour en temps réel des équipements de projection numérique.

Plus de 5 600 serveurs, soit 95 % des serveurs en activité, sont recensés sur le site à ce jour. Pour un déroulement optimal et sécurisé des projections numériques, ARCENe permet désormais le dépôt des clés de lecture des films (les KDM) par les distributeurs ou les laboratoires et leur récupération par les exploitants.

En 2018, le CNC a reçu 1 903 demandes de résultats de films émanant des différents ayants droit.

Le Centre gère aussi les projections en salles des films ou programmes sans visa. En 2018, 1 713 demandes de visas temporaires ont été traitées pour un total de 4 287 programmes (contre respectivement 1 481 demandes et 2 733 programmes en 2017).

Le soutien au parc de salles et la modernisation des salles de cinéma

Les aides automatiques à l'exploitation

Chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien automatique. Les droits au soutien sont calculés sur la base d'un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée (TSA) que génère chaque établissement.

En 2018, 64 M€ ont été mobilisés au titre du soutien financier, dont 22 M€ au titre de droits acquis et 42 M€ sous forme d'avances sur droits futurs. En 2018, 765 établissements ont sollicité le soutien automatique contre 772 en 2017. Le montant total des travaux présentés par les exploitants est en hausse et s'élève à 105 M€ en 2018 (91 M€ en 2017).

Cinéma Le Gyptis, Marseille © Caroline Dutney



Les aides sélectives à l'exploitation

L'aide sélective à la petite et à la moyenne exploitation (en métropole et dans les DOM)

L'objectif de cette aide sélective à l'investissement, dont la commission était présidée en 2018 par Patrick Raude, secrétaire général de la SACD, est de favoriser la modernisation du parc dans une optique d'aménagement du territoire, tout en veillant à préserver la diversité de la diffusion.

Depuis le 1er janvier 2016, parallèlement à la mise en place de la TSA dans les départements d'outre-mer (DOM), les exploitants des DOM peuvent solliciter ce dispositif afin de conformer leur établissement aux normes cinématographiques, de le rendre accessible aux personnes en situation de handicap et de le numériser.

En 2018, 49 projets ont été présentés ; 42 ont reçu une aide, dont cinq situés dans les DOM. L'aide s'est élevée à 7,05 M€ pour la métropole et 1,01 M€ pour les DOM ; elle a représenté en moyenne 8,3 % du coût du projet en métropole et 26,3 % dans les DOM pour les cinq projets de modernisation présentés.

L'aide sélective à la petite et à la moyenne exploitation est un instrument essentiel au service de l'aménagement cinématographique du territoire : près de la moitié des projets sont situés dans des unités urbaines de moins de 15 000 habitants, et plus du quart dans des unités urbaines de moins de 5 000 habitants.

Le classement art et essai

Le classement art et essai a pour objectif de soutenir les salles de cinéma qui programment une proportion conséquente de films recommandés art et essai et accompagnent leur diffusion par une politique d'animation adaptée. Le nombre de cinémas classés art et essai, après avis de la commission, présidée depuis l'été 2018 par Sophie-Justine Lieber, est cette année en légère baisse après plusieurs années de hausse. Il s'élève en 2018 à 1 182 établissements (1 205 en 2017), pour un montant d'aide total de 16,1 M€ (15,9 M€ en 2017), soit une moyenne de 13 600 € par établissement. Ce montant d'aide est en nette hausse à la suite de la réforme de l'art et essai de 2017, qui vise à renforcer et simplifier le classement art et essai. Dans ce cadre, des primes supplémentaires ont été attribuées aux établissements : elles concernent plus de la moitié des établissements classés en 2018, pour un total de plus d'un million d'euros.

1 182
établissements
classés
Art et Essai
en 2018.

En outre, 62 % des établissements ont bénéficié d'un ou plusieurs « labels » venant récompenser des actions spécifiques entreprises en faveur de la diffusion des films pour le jeune public (675 cinémas), des films de répertoire (389 cinémas) ou des films de recherche (338 cinémas).

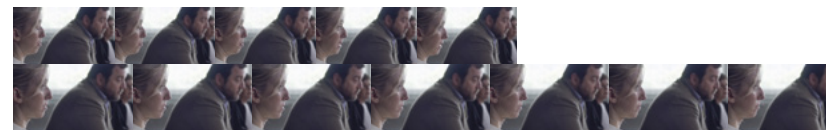
L'aide aux salles maintenant une programmation difficile face à la concurrence

Les exploitants de salles indépendantes situées dans les communes de plus de 200 000 habitants, offrant une diversité de programmation ou répondant à une desserte de quartier, peuvent bénéficier d'un soutien économique. Les principaux éléments pris en compte sont la programmation de films sortant sur de petites combinaisons, la qualité et la durée d'exposition des films, l'état des salles et la gestion comptable des comptes d'exploitation. Ce dispositif a accompagné 42 établissements en 2018, pour un montant total de 1,7 M€.

La numérisation des salles de cinéma

Le plan de numérisation des salles s'est achevé en 2013 pour les salles métropolitaines. Au total, le CNC a attribué près de 74 M€ pour la numérisation de 1 188 établissements ou circuits itinérants, sous forme de subventions (40 %) ou d'avances remboursables (60 %).

En 2018, le remboursement des aides perçues sous forme d'avances remboursables s'est poursuivi pour la deuxième année. Ces remboursements concernent les établissements ayant reçu des contributions financières des distributeurs au titre de la participation au financement de l'équipement numérique. En 2018, 4,2 M€ ont ainsi été remboursés au CNC (6,8 M€ en 2017).



Gros plan sur...

la réforme des avances majorées

Dans le cadre du dispositif de soutien automatique à l'exploitation, les exploitants peuvent solliciter une avance sur leurs droits futurs. Ces avances sont calculées par l'application d'un coefficient multiplicateur aux droits des douze mois précédents.

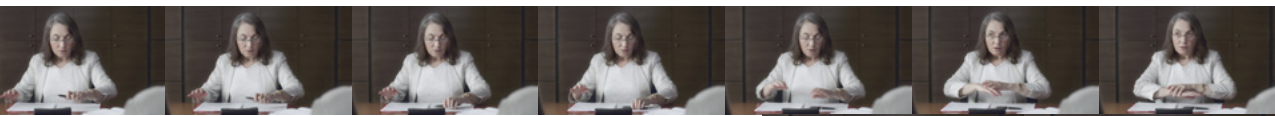
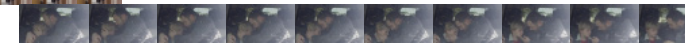
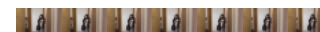
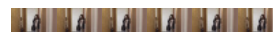
Des avances majorées, avec application d'un multiplicateur maximum de six, peuvent également être accordées par la présidente du CNC après l'avis d'un comité d'experts, en cas de restructuration ou de rénovation importante.

Une réforme du dispositif des avances majorées a été adoptée par le conseil

d'administration du CNC du 21 septembre 2018.

Elle consiste, en premier lieu, à supprimer le lien de dépendance entre l'obtention préalable d'une aide sélective et la demande d'une avance majorée. Cela évite d'accorder des aides sélectives de montant modéré (comme ce fut le cas pour d'ambitieux projets récents et pour d'autres antérieurement) dans le seul but de permettre aux exploitants de pouvoir bénéficier d'avances majorées. Les projets les plus coûteux et les plus ambitieux pourront ainsi désormais être orientés vers le seul dispositif des avances majorées.







CHAPITRE DEUX

L'audiovisuel et la création numérique

TEMPS FORTS

> Le plan d'adaptation du soutien à la production audiovisuelle

Le soutien du CNC aux programmes audiovisuels a connu une évolution très dynamique ces dernières années, en lien avec la progression du volume de la production, portée notamment par la fiction. Cette politique volontariste a porté ses fruits, comme en témoigne le succès national et international des œuvres audiovisuelles françaises, notamment d'animation et de fiction. En revanche, les taxes affectées au CNC ont progressé moins vite que l'inflation depuis 2011. Il existait donc un effet de ciseau entre les recettes et les dépenses du Centre et une nécessité économique et financière d'adapter les dépenses aux recettes. Le CNC a ainsi recentré son soutien sur la création, dans la lignée des réformes engagées ces dernières années, avec un souci d'accompagnement des mutations du secteur et d'apparition de nouvelles formes de création audiovisuelle.

L'audiovisuel est devenu un marché mondial où la concurrence entre les œuvres est beaucoup plus forte. Plus que jamais, la qualité et la créativité sont déterminantes pour réussir à l'exportation. Le soutien « industriel » à l'économie de l'audiovisuel est par ailleurs désormais largement assuré par le crédit d'impôt audiovisuel, considérablement renforcé en 2016. Les évolutions envisagées en 2019 et 2020 (plan mis en œuvre en deux ans pour donner le temps aux entreprises de s'adapter aux évolutions du soutien du CNC) doivent ainsi permettre de soutenir davantage la création et l'originalité, avec notamment des mesures en faveur des séries créatives et des documentaires hybrides.

> L'émergence des séries de 26'

En 2018, le volume de fiction a atteint un record historique, avec 995 heures produites. Les formats de 26', en hausse de 70 %, deviennent le premier format sériel devant les séries de 52'. Les feuilletons quotidiens, présents sur trois des chaînes hertziennes, représentent la majorité de ces formats mais les chaînes commandent également davantage de séries de 26' de prime time, à l'image d'OCS (*Les Grands 3*, *Missions 2*, *HP*), Canal + (*Access*, *Vernon Subutex*), ou France 3 (*Over la nuit*) et des séries jeunesse (*Léna, rêve d'étoile* et *Skam France* pour France Télévisions), contribuant à diversifier les genres et les publics des séries françaises.

La mission historique du CNC dans le secteur audiovisuel consistait à apporter un soutien financier à la production d'œuvres destinées à la télévision.

Progressivement, dans un objectif de renouvellement et de diversification de la création, l'intervention du CNC s'est étendue à la fois à la phase amont d'écriture des œuvres et à d'autres champs de la création audiovisuelle et numérique : œuvres pour internet, jeux vidéo, création artistique multimédia et numérique.

Le soutien à la production audiovisuelle

Les chiffres-clés

En 2018, le CNC a soutenu la production de 4 716 heures de programmes audiovisuels français (-3,2 % par rapport à 2017). Comme l'an passé, la fiction reste le genre le plus soutenu par le CNC avec 90,6 M€ (+5,2 %), devant le documentaire à 79,5 M€ (-3,5 %), l'animation à 47,3 M€ (-19,1 %), l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant à 34,4 M€ (-2,0 %) et le magazine d'intérêt culturel, qui progresse de 22,8 % pour atteindre 3,9 M€.

Le montant total des aides allouées par le CNC à la création et à la production de programmes audiovisuels en 2018 s'élève à 266,6 M€, en baisse de 3,6 % par rapport à 2017. Il se répartit ainsi : 255,8 M€ d'aides à la production et à la préparation (265,4 M€ en 2017), 4,6 M€ d'aides à l'innovation audiovisuelle (4,3 M€ en 2017), 2,5 M€ d'aides aux projets nouveaux médias et aux expériences immersives (3,7 M€ en 2017), 0,9 M€ du fonds Images de la diversité (0,2 M€ en 2017) et 2,7 M€ d'aides à la promotion et à la vente à l'étranger (2,9 M€ en 2017).

Le montant total des aides allouées par le CNC à la création et à la production de programmes audiovisuels en 2018 s'élève à 266,6 M€.

Le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (FAIA)

Le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (FAIA) accompagne les auteurs et les producteurs dans les premières étapes de création de leurs projets d'unitaires et de séries, en fiction et en animation.

Les aides spécifiquement dédiées aux auteurs concernent chaque étape de développement de leurs projets : la conception, l'écriture et la réécriture.

En 2018, l'aide au concept a été octroyée à neuf projets d'animation et 28 projets de fiction. L'aide à l'écriture a accompagné 20 projets d'animation pour un montant moyen de 11 050 € par projet et 43 projets de fiction à hauteur de 25 465 € par projet en moyenne.

Sept projets d'animation ont été aidés à la réécriture pour un montant moyen de 12 375 € et huit projets de fiction pour un montant moyen de 14 375 € par projet.

En 2018, le FAIA a lancé une nouvelle aide à la coécriture de coproductions internationales (COCO-I) qui a pour objectif de soutenir des projets de création



Hippocrate de Thomas Lilti © Denis Rouvre / Canal+

originale de séries, portés par des auteurs français, en coécriture avec des auteurs européens et/ou francophones. Neuf séries ont déjà été accompagnées depuis le lancement du dispositif permettant ainsi à huit pays européens et/ou francophones (Allemagne, Belgique, Bénin, Finlande, France, Grande-Bretagne, Russie, Suisse) de collaborer dès la phase d'écriture.

Les aides dédiées aux producteurs accompagnent la phase de développement des projets, en couvrant notamment des dépenses liées à l'écriture, mais aussi celles liées à la fabrication d'un teaser ou pilote. En 2018, 35 projets d'animation ont été aidés, dont 31 au titre de l'aide au développement et quatre pour la fabrication d'un pilote. Cinq projets de fiction ont reçu une aide au développement.

Le crédit d'impôt audiovisuel

Le crédit d'impôt en matière audiovisuelle permet de maintenir des emplois et d'éviter les délocalisations de tournage et de postproduction dans un contexte de forte concurrence internationale. Il permet de consolider la structure et l'économie de la filière audiovisuelle, en maintenant l'activité des industries techniques, mais aussi le savoir-faire français et sa compétitivité technologique.

En 2016, le dispositif pour la fiction et l'animation a été renforcé (augmentation du taux de crédit d'impôt et des plafonds), avec des retombées positives en matière d'emploi, en particulier dans l'animation.

Le crédit d'impôt audiovisuel s'efforce d'accompagner la croissance de la production de fictions ambitieuses, tournées vers l'international, en renforçant la structure et l'économie de la filière audiovisuelle, via notamment le soutien aux industries techniques françaises.

En 2018, 627 œuvres audiovisuelles ont obtenu un agrément provisoire au titre du crédit d'impôt, soit 1 641 heures de programmes.

En 2018, les crédits d'impôt cinéma, audiovisuel et international ont fait l'objet de deux évaluations poussées, par le rapporteur général du budget ainsi que conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale des affaires culturelles, qui ont conclu à l'efficacité des dispositifs et à la qualité de leur suivi.

Gros plan sur...

le plan d'adaptation du soutien à la production audiovisuelle

Le plan d'adaptation du soutien à la production audiovisuelle vise à rééquilibrer les différents soutiens du CNC afin d'accompagner les mutations du secteur audiovisuel et les nouvelles formes de création. Ces évolutions doivent permettre de soutenir davantage la création et l'originalité, avec notamment des mesures en faveur des séries créatives et des documentaires hybrides. Afin de mieux prendre en compte le caractère patrimonial des œuvres soutenues, d'accompagner les œuvres ambitieuses, tant d'un point de vue artistique qu'économique, de structurer le secteur et de rééquilibrer les soutiens automatiques et sélectifs, ce plan comporte à la fois des mesures sectorielles, dans chacun des genres soutenus à l'automatique (documentaire, fiction, animation, spectacle vivant) et transversales.

Les mesures sectorielles

• Documentaires hybrides

Une dizaine de projets par an font appel à des techniques de réalisation mixtes, soit parce qu'ils intègrent des séquences fictionnées, soit parce qu'ils associent prises de vue réelles et animation. L'objectif est de mieux aider ces projets exceptionnels, pour lesquels le fonds de soutien au documentaire n'est pas adapté. Il s'agit d'accompagner uniquement les projets les plus ambitieux, pour lesquels l'implication des diffuseurs est essentielle. Le montant de leur apport en numéraire constitue ainsi un des critères d'éligibilité.

• Fiction (deux mesures) :

- En vue de rééquilibrer les soutiens du CNC entre les feuilletons et les autres séries : augmentation progressive de la dégressivité pour les séries longues et création d'un palier supplémentaire à compter de 10 000 minutes ;
- Afin de tenir compte de la diversité des formats de fiction et de ne pas pénaliser les formats courts : limitation de la durée des génériques prise en compte dans le calcul du soutien généré.

• Animation

Mesure similaire à celle de la fiction : limitation de la durée des génériques prise en compte dans le calcul du soutien généré.

• Spectacle vivant

Pour le spectacle vivant, le plan d'adaptation vise trois objectifs : recentrer le soutien sur des œuvres audiovisuelles patrimoniales, à plus-value artistique et de catalogue ; rééquilibrer les apports entre le CNC et les diffuseurs, en impliquant ces derniers plus fortement dans le financement en numéraire des œuvres et donner une part plus importante au soutien sélectif. Le plan comporte trois mesures : un abattement sur le coefficient des adaptations ne donnant pas lieu à au moins deux sessions d'enregistrement ; un plafond de soutien généré par rapport à l'apport en numéraire des diffuseurs abaissé et un renforcement de l'exigence de l'apport horaire en numéraire des diffuseurs pour l'éligibilité des œuvres à l'automatique.

Les mesures transversales

• Augmentation des seuils

Le soutien automatique n'est pas ouvert à tous les producteurs, mais uniquement à ceux qui ont un volume de production régulier et conséquent, d'où l'existence de seuils d'accès. Dans une logique de structuration du secteur, les seuils d'accès ont progressivement été relevés au cours des dernières années. Les seuils d'accès au soutien automatique seront à nouveau rehaussés à compter du 1^{er} janvier 2020.

• Diminution du point-minute

Le point-minute est le coefficient qui sert à calculer le soutien automatique généré pour l'ensemble des œuvres génératrices, tous genres confondus. Il est défini par l'enveloppe budgétaire totale qui leur est allouée. Ce point-minute, qui s'élève actuellement à 570 €, va légèrement diminuer en 2019.

Les soutiens à la création numérique

Le fonds d'aide aux expériences numériques (XN)

Les œuvres en réalité virtuelle représentent 70 % des projets soutenus et 80 % des montants investis (soit près de 2 M€ en 2018).

Lancé en octobre 2018 dans le prolongement du fonds d'aide aux projets pour les nouveaux médias, le fonds d'aide aux expériences numériques (XN) marque une volonté de repositionnement sur les œuvres audiovisuelles innovantes fondées sur une démarche de création interactive et/ou immersive. Cette spécialisation est liée au fait que les œuvres en réalité virtuelle représentent désormais 70 % des projets soutenus et 80 % des montants investis (soit près de 2 M€ en 2018).

Le fonds XN est ouvert aux auteurs et aux producteurs et peut intervenir sur toutes les phases de réalisation d'un projet, en écriture, en développement et en production. La présidence de la commission sélective est confiée à l'actrice et réalisatrice Zabou Breitman jusqu'en 2020.

Le DICRéAM

Le dispositif DICRéAM encourage le développement de pratiques artistiques instaurant un dialogue entre différents champs de la création contemporaine. Le fonds s'envisage avant tout comme un lieu de recherche qui interroge de façon expérimentale la question de l'écriture et des usages numériques. Les projets soutenus relèvent principalement de l'art contemporain, du spectacle vivant (danse, théâtre, musique) et de l'image animée.

Ce dispositif, géré par le CNC, fait l'objet d'un partenariat avec le ministère de la Culture et le Centre national du livre.

En 2018, 107 projets ont été soutenus pour un investissement global de 973 350 €. La commission est présidée depuis juin 2018 par Aurélien Bellanger, auteur de romans et chroniqueur pour France Culture.

Le soutien au jeu vidéo

Depuis 2008, des aides sélectives et un crédit d'impôt permettent d'accompagner la création de jeux vidéo, secteur qui se distingue par sa puissance industrielle (le marché français est évalué à 4,9 Mds € en 2018, en croissance de 15 %) et par sa grande vitalité artistique, portée par l'essor du jeu indépendant (80 % des jeux en développement sont des nouvelles propriétés intellectuelles).

Le fonds d'aide au jeu vidéo (FAJV)

Le fonds d'aide au jeu vidéo octroie des aides sélectives destinées à soutenir la création et l'innovation à tous les stades de la production. En 2018, 42 projets ont été soutenus pour un investissement total de 3,3 M€.

Trois projets ont bénéficié de l'aide à la préproduction, pour un montant global de 316 000 € et 30 projets ont été soutenus en production, au titre de l'aide à la création de propriété intellectuelle, pour un montant global de 2,7 M€.

Le FAJV accompagne une grande diversité de jeux, de tous genres et destinés à tous types de plateformes (mobiles, PC, consoles, VR).

La présidence de la commission est confiée à la chanteuse Juliette Noureddine, passionnée par le secteur.

Dead cells © Motion Twin





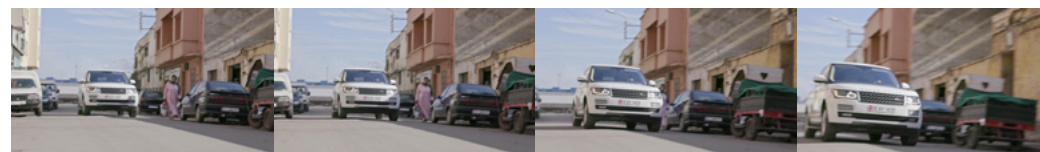
Détroit © Sony Interactive Entertainment

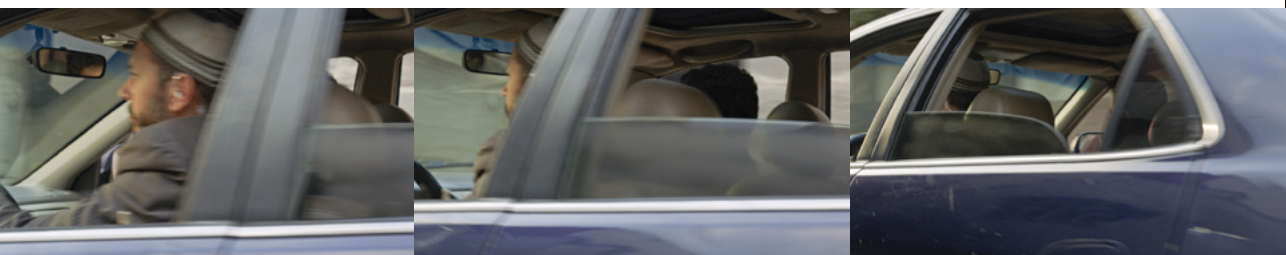
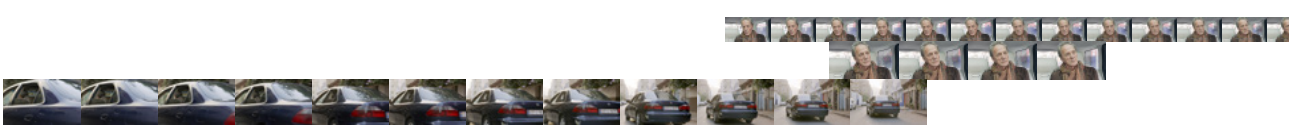
Le crédit d'impôt jeu vidéo (CIJV)

En vigueur depuis 2008, le crédit d'impôt jeu vidéo est un dispositif d'incitation fiscale qui permet aux entreprises de création de déduire de leur impôt une part des dépenses de production d'un jeu.

Le taux du crédit d'impôt a été porté de 20 à 30 % en 2017. L'année 2018 a permis de faire la démonstration de son efficacité, en parvenant à attirer en France des productions au budget de plus en plus élevé, favorisant l'emploi, la structuration du secteur et le succès mondial des créations originales développées en France.

En 2018, 40 projets ont reçu un agrément provisoire pour un montant total de promesses de dépenses éligibles de 120 M€.







CHAPITRE TROIS

Le cinéma, un patrimoine à préserver et à valoriser

TEMPS FORTS

.....
> L'année 2018 a été l'occasion pour le CNC de poursuivre le plan de numérisation et de restauration du patrimoine cinématographique. Initié en 2012, ce plan permet une exposition large des œuvres du XX^e siècle.
.....

> Le CNC a poursuivi la mise en œuvre d'un nouveau système d'information pour décrire et gérer les collections film et non-film des institutions cinématographiques patrimoniales et qui permettent au grand public via une plateforme internet de découvrir la richesse du patrimoine conservé sur le territoire.
.....

> La politique de valorisation du patrimoine cinématographique menée par le CNC se décline aussi auprès de publics qui rencontrent rarement la culture : celui des prisons et des maisons de retraite.

Restaurer, sauvegarder, inventorier le patrimoine cinématographique font partie des missions essentielles du CNC, qui y contribue par des soutiens financiers, mais aussi en participant à de nombreuses initiatives destinées à le valoriser et le faire connaître auprès des cinémathèques bien sûr, mais aussi de nombreuses organisations européennes ou internationales.

Mettre en valeur le patrimoine existant

Redécouvrir des œuvres grâce à la numérisation

Le plan de numérisation et de restauration du patrimoine cinématographique, lancé en 2012, a été poursuivi en 2018. Grâce aux réseaux de diffusion numérique, de nombreuses œuvres peuvent ainsi être découvertes ou redécouvertes 169 films ont été aidés pour un montant total de 8,2 M€.

Parmi les films ressortis en salles en 2018, citons *L'une chante et l'autre pas* d'Agnès Varda, *Rue des Cascades* de Maurice Delbez, *La Religieuse* de Jacques Rivette, *Les Ailes du désir* de Wim Wenders, *Double Messieurs* et *Le Passe-montagne* de Jean-François Stevélin.

Plusieurs œuvres ont quant à elles retrouvé une exposition télévisuelle comme ce fut le cas pour *La Femme infidèle* de Claude Chabrol, *Le Jour de gloire* de Jacques Besnard, *La Meilleure façon de marcher* de Claude Miller ou encore *Microcosmos* de Claude Nuridsany et Marie Pérennou.

Une base documentaire pour le cinéma

Pour accompagner ce plan de numérisation des œuvres cinématographiques, a été mis en place, en 2010, un inventaire national des éléments photochimiques et magnétiques constitutif des œuvres produites en France ou en coproduction majoritaire. Ces informations, actuellement répertoriées dans la base de données LISE, seront prochainement transférées dans la base documentaire du patrimoine cinématographique actuellement en cours de développement dans le cadre d'un projet de plateforme du cinéma patrimonial.

Ce projet a pour objectif de mettre en place un outil de documentation et de gestion de tous les documents (qu'il s'agisse ou non de films) afférents à une œuvre présente dans les collections de la Cinémathèque française, du CNC, des cinémathèques de Toulouse et Grenoble, de l'Institut Jean-Vigo, de Casa di Lume à Porto-Vecchio et de l'Institut audiovisuel de Monaco.

Cette plateforme sera accessible à terme :

- aux experts pour la gestion des données documentaires, le pilotage des missions de collecte, d'inventaire, de restauration et le suivi juridique ;
- aux déposants, chercheurs, programmeurs de salles ou de festivals, qui pourront ainsi accéder à un catalogue d'œuvres diffusables et exposables ;
- au grand public, qui pourra consulter le catalogue des collections conservées sur tout le territoire, regarder certaines œuvres ou bandes-annonces en

169 films ont été aidés pour un montant total de 8,2 M€.

streaming, accéder à une éditorialisation des collections via des expositions en ligne ou des mini-sites de référencement, etc.

Deux sites de conservation : Bois-d'Arcy et Saint-Cyr

Les collections du CNC sont conservées sur les sites de deux anciens forts militaires datant de la fin du XIXe siècle, Bois-d'Arcy et Saint-Cyr, dans les Yvelines.

Le site de Bois-d'Arcy est entièrement occupé par le CNC. D'une superficie de cinq hectares, il a fait l'objet d'aménagements spécifiques pour conserver des éléments dangereux (films nitrates auto-inflammables, produits chimiques du laboratoire de développement). Site ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), il fait l'objet d'une réglementation très précise de la part de la préfecture des Yvelines. Il compte aussi trois bâtiments destinés à stocker des films sur support de sécurité. Le site de Bois d'Arcy a vu se dérouler en 2018 des travaux très importants sur les cellules réservées à la conservation des films sur support nitrate : opérations de désamiantage et changement des portes des 233 espaces dédiés assurent aux films les plus anciens de meilleures conditions de stockage.

Le site de Saint-Cyr, sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, est consacré au stockage des films sur support de sécurité.

Enrichir les collections

2018 a été une année d'enrichissement des collections, grâce au dépôt légal et aux dépôts volontaires confiés au CNC.

125 longs métrages et 93 courts métrages (sortis entre 2006 et 2018) ont été collectés au titre du dépôt légal, sur éléments photochimiques (85) et numériques (143), assortis de leur matériel publicitaire (affiches, photos, dossiers de presse).

Le nombre de dépôts est en forte baisse par rapport à 2017, qui avait vu 219 longs métrages et 170 courts métrages déposés.

Fort de Bois-d'Arcy © DR



En outre, les collections se sont enrichies de 3 745 articles. 1 478 de ces articles sont les shoots de restauration de 78 films demandés dans le cadre de l'aide à la numérisation des films de patrimoine pour des dépôts volontaires.

Sauvegarder et restaurer les films anciens

En 2018, le CNC a consacré 695 125 € à la sauvegarde et la restauration des films anciens, au profit de 26 films. Citons particulièrement *Fad'Jal* de Safi Fay, présenté dans la section Cannes Classics du Festival de Cannes en 2018, et dont la restauration s'inscrit dans le cadre d'un programme mis en œuvre par le CNC et l'Institut français en faveur du patrimoine cinématographique africain.

133 films ont été sauvegardés ou restaurés sur support numérique par le laboratoire du CNC parmi lesquels trois négatifs des films de Youssef Chahine pris en charge dans le cadre d'un partenariat avec la Cinémathèque française et Misr International (*Baba Amin*, *Les Eaux noires*, *Ciels d'enfer*), lesquels ont nourri les rétrospectives Chahine en France et en Egypte.

De nombreux films ont été numérisés durant l'année 2018 : ils sont consultables sur le site de la BnF et dans les locaux du CNC à Bois-d'Arcy. Depuis 2014, ces collections sont également consultables dans six délégations régionales de l'INA, ainsi que dans 40 bibliothèques, médiathèques ou cinémathèques, en région, grâce aux postes de consultation multimédia communs de l'INA et du CNC.

Gros plan sur...

l'identification d'un film perdu de Victor Sjöström

Un film est réputé perdu, quand aucun des catalogues des différentes archives ne signale sa présence dans les collections. Partout à travers le monde, beaucoup de bobines restent à identifier, c'est une des tâches des équipes œuvrant dans les institutions patrimoniales. C'est un travail collaboratif de longue haleine, parfois un jeu de piste, où des circonstances qui doivent tout au hasard font réapparaître une œuvre perdue.

Ce fut le cas en 2018 pour le film du célèbre réalisateur suédois Victor Sjöström, *L'Argent de Judas* (*Judaspengar*), identifié à l'occasion d'un travail documentaire sur une série d'actualités de guerre. Une recherche dans les bases de données internationales à partir du titre français ainsi que la comparaison des photographies d'exploitation présentées par le Swedish Film Institut ont permis

d'identifier cette œuvre sortie en 1915 dont aucun élément filmique n'avait pu être retrouvé jusqu'alors. La copie de ce film, remise au CNC en 1988 par un déposant suisse, est composée d'une pellicule datée de 1919 pour les images et de 1926 pour certains intertitres, ce dont on déduit, à l'appui du générique, qu'elle a été distribuée par Ciné-Réclame (Genève) vers 1926. La suite de son histoire reste mystérieuse. Le travail de restauration a été réalisé, pour ce qui est de la version suédoise du film, avec le concours du Swedish film Institut qui a recomposé grâce à des documents contemporains de l'exploitation du film les intertitres et permis un remontage de quelques plans à leur place originelle. Cette restauration a été présentée en octobre au festival de Pordenone, Il Giordano dell muto.

En 2018, le CNC a consacré 695 125 € à la sauvegarde et la restauration des films anciens, au profit de 26 films.

Valoriser les collections grâce à une politique éditoriale riche

Le CNC mène une politique éditoriale riche, en relation étroite avec les ayants droit, ce qui permet de valoriser ses collections dans de nombreuses situations :

- programmation dans les festivals, en région ou à l'étranger ;
- prêt de films à des cinémathèques françaises ou étrangères, membres de la Fédération internationale des archives de films (FIAPF) ;
- prêt d'objets ou de films lors d'expositions ;
- animation d'un site internet (www.cnc-aff.fr) proposant notamment des « parcours découverte » autour de cinéastes ou thématiques ;
- participation à des actions pédagogiques scolaires, universitaires ou à destination de publics empêchés.

Plus de 700 films ont ainsi été mis à disposition pour des festivals, des réalisations et des événements culturels en 2018. Cette politique éditoriale est menée en lien avec les partenaires du CNC, en France comme à l'étranger.

En France :

- les Rendez-vous de Blois
- le Festival de Gindou
- l'Hybride à Lille
- le Festival Autour du 1^{er} mai à Tulle
- Viva Patrimoine au Lux à Valence
- le Festival d'Annecy
- Premiers plans à Angers
- le Festival de Cannes
- Rencontre Cinéma de Marcigny

À l'étranger :

- le Festival de Bologne
- la Cinémathèque Tunisienne, qui a ouvert ses écrans, en présence de Claudia Cardinale, avec le film de Jacques Baratier *Goha*, restauré il y a quelques années par le CNC
- la Filmoteca de Catalunya
- le Hungarian National Film Archive
- la Cinémathèque suisse

Gros plan sur...

les activités pédagogiques en faveur des publics empêchés

Depuis sept ans, les collections du CNC sont présentées auprès de publics empêchés dans le cadre de dispositifs conçus sur mesure avec l'administration pénitentiaire. En 2018, deux jeunes en service civique avaient pour mission spécifique de contribuer et prolonger ce chantier des séances/débats en prison. Ils ont pris part à l'ensemble des 36 séances organisées en 2018 à Bois d'Arcy, Villepinte, Poissy et Versailles. La fréquentation de ces séances varie de 2 à 40 personnes selon la disposition du lieu d'accueil (bibliothèque ou gradins) et des aléas liés au fonctionnement de la prison.

Dans ce même registre, signalons également la participation pour la troisième année consécutive au dispositif Images en mémoire – Images en miroir, développé par les associations Lieux fictifs et Résonance Culture en direction des publics empêchés (détenus et personnes sous main de justice), et pour lequel une cinquantaine de documents issus des collections du CNC avaient été mis à disposition en 2016, sous forme de fichiers numériques et de métadonnées documentaires.

La Religieuse de Jacques Rivette © Studio Canal - SNC - Gladiator films - tous droits réservés



Gros plan sur...

Ciné d'époque 14-18

Les festivals de Blois et de Compiègne ont été l'occasion de montrer Ciné d'époque, un spectacle visant à reconstituer une séance de cinéma typique de la Grande Guerre avec accompagnement musical, chants, attractions et bonimenteur.

Ce spectacle, conçu grâce aux travaux menés par l'équipe de recherche CINÉ 08-19, est soutenu par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Mission du Centenaire de la Grande Guerre et porté par l'Ensemble Duruflé. Il offre un programme de courts métrages issus de différentes collections (Cinémathèque française, CNC, ECPAD, Pathé, Gaumont, Musée Albert Kahn...) accompagnés au piano et entrecoupés

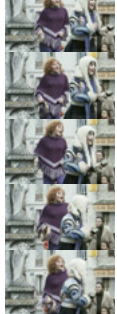
d'attractions (chansons, airs d'opéra, acrobaties, etc.).

Outre ses collections, le CNC a mis à la disposition du projet les compétences de son laboratoire puisque ce dernier a numérisé plusieurs films venant d'autres archives pour l'occasion et effectué le montage technique des séances.

Une déclinaison de ce programme fut présentée à l'occasion du colloque «Voix, gestes et musique : la séance cinématographique en France et au Japon au temps du muet» qui s'est tenu en décembre à la Maison franco-japonaise de Tokyo.







CHAPITRE QUATRE

Les nouveaux talents, la diffusion culturelle et la politique territoriale

TEMPS FORTS

.....> L'année 2018 a vu le lancement du déploiement de l'Atelier cinéma dans toutes les écoles, l'objectif étant de toucher 100 % d'une classe d'âge. Cet outil ludique développé par le CNC avec le concours de l'Éducation nationale s'adresse aux enfants de cycle 3 (CM1-CM2-6ème). Il s'appuie sur le film *Azur et Asmar* de Michel Ocelot et se décline sous deux formes : une application numérique et une boîte physique. Les deux versions peuvent être utilisées séparément ou successivement. La version numérique est téléchargeable gratuitement dans tous les magasins d'application. La version physique est à la disposition de toutes les écoles. Le CNC permet ainsi à tous les enfants de bénéficier d'une éducation à l'image et d'être sensibilisé au langage cinématographique, tout en réalisant un petit film en classe.

.....> Le fonds CNC Talent, lancé en octobre 2017 et dédié à la jeune création numérique, a permis de soutenir une centaine de projets, présentant une grande diversité de formats (vidéos courtes, unitaires ou séries, chaînes), de genres (fiction, documentaire, animation) et de thématiques (sciences, géopolitique, histoire, philosophie...). Doté de 2M€ par an, ce fonds permet d'accompagner les vidéastes qui diffusent leurs œuvres sur les plateformes gratuites telles que YouTube, Dailymotion, Instagram, Facebook et Snapchat et s'adressent à un public qui se compte en millions. Avec ce fonds, le CNC joue un vrai rôle d'incubateur en soutenant à la fois les œuvres, les talents (vidéastes du web, vidéo créateurs, youtubers, motion makers...) et les chaînes des créateurs.

Faire émerger les talents, participer à l'éducation à l'image, favoriser la diffusion culturelle, donner à voir toute la diversité du cinéma auprès de publics différents, faire du secteur audiovisuel et cinématographique un véritable pôle de développement culturel et social. Autant de missions menées par la direction de la création, des territoires et des publics, qui agit principalement en amont et en aval de la fabrication des œuvres.

Faire émerger de nouveaux talents, accompagner les auteurs

Une école d'excellence et des formations ouvertes sur la diversité

L'action du CNC en faveur de l'émergence de nouveaux talents débute par le soutien à la formation. Le CNC est associé au travail du ministère de la Culture sur la structuration du réseau des écoles supérieures Culture auquel appartient La Fémis qui est sous sa tutelle. Par ailleurs, le CNC apporte son soutien au CEEA (Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle - Paris), à l'école de la Cité (Saint-Denis), à la CinéFabrique (Lyon), à l'école Miroir (Épinay) et à l'école PointVue (Paris). Toutes ces écoles ont développé des programmes d'ouverture sociale.

Le CNC a également participé à la création du Réseau des écoles françaises du cinéma d'animation (RECA) qu'il continue de soutenir et qui compte 28 établissements adhérents en France.

Accompagner les auteurs

Le bureau d'accueil des auteurs du CNC

Le bureau d'accueil a pour mission d'accompagner les auteurs, de les informer sur les structures d'aide et de soutien, de leur donner des conseils stratégiques sur l'ensemble des aides qui leur sont accessibles, d'organiser des rencontres professionnelles et de créer des outils d'information.

Le bureau d'accueil met à disposition des auteurs sur le site du CNC le *Guide des aides* et le *Guide de l'accompagnement* répertoriant les résidences d'écriture, de développement, de réalisation et de compositeurs, les structures d'accompagnement, les bureaux d'accueil et les maisons des auteurs, les initiatives des festivals en direction des auteurs et lieux où pitcher son projet.

Une scénariothèque des courts métrages et documentaires soutenus est également en ligne.

Le soutien aux associations

En complément de son action dans le domaine de la formation initiale, le CNC, via son soutien à différentes structures, accompagne les auteurs dans les différentes étapes de leur travail de création et favorise leur intégration dans le monde professionnel. Certaines de ces associations apportent une attention accrue aux jeunes éloignés culturellement, socialement ou économiquement du milieu professionnel.

Le CNC a particulièrement développé son soutien aux résidences d'écriture et notamment d'écriture de séries. Il soutient ainsi le Groupe Ouest, les résidences de films de genre court et long métrage Sofilm, le Grec (Groupe de recherches et d'essais cinématographiques) pour ses résidences de courts métrages, Cannes Séries, Séries Séries, Gindou Cinéma et son dispositif La Ruche, la Maison du film court et sa résidence Trio qui encourage la collaboration entre auteurs, compositeurs et producteurs.

L'opération Talents en court

Initié à titre expérimental en 2012 en Île-de-France par le CNC, Talents en court vise à repérer et accompagner des jeunes talents au potentiel artistique identifié, mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales ou géographiques. Le dispositif facilite la concrétisation de leurs projets de film, grâce à l'articulation de plusieurs volets complémentaires : actions pédagogiques, forums de présentation de projets, bourses de festivals et stages pratiques.

Depuis 2017, Talents en court s'étend progressivement à l'ensemble du territoire national à travers les conventions avec les régions.

Encourager des documentaires novateurs et à fort point de vue d'auteur

Le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (FAIA) pour le documentaire de création accompagne chaque année une centaine de projets au parti pris artistique affirmé, au stade de l'écriture ou du développement. Le fonds était doté de 1,6 M€ en 2018.

Au total, 814 projets ont été examinés en 2018 : 48 (sur 666 déposés) ont bénéficié d'une aide à l'écriture d'un montant forfaitaire de 7 500 €, 43 d'une aide au développement d'un montant moyen de 13 000 € et 14 (sur 105 déposés) d'une aide au développement renforcé d'un montant moyen de 50 000 €.

L'aide au développement est destinée aux producteurs des œuvres soutenues au titre de l'aide à l'écriture (dans les 12 mois précédant la demande).

L'aide au développement renforcé est réservée aux œuvres particulièrement créatives et ambitieuses, qui ont besoin pour rencontrer l'adhésion des diffuseurs et convaincre de leur pertinence, d'aller au-delà du stade du scénario. L'aide permet le financement d'un premier tournage et d'un pré-montage. Sur les 91 projets qui ont bénéficié de cette aide entre 2008 et 2018, au moins 55 films (soit 60 %) ont déjà été réalisés et une trentaine sont en post-production.

Soutenir les œuvres traitant de la diversité

Mis en place en 2007, le fonds Images de la diversité, cofinancé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (GGET) et le CNC, a pour objectif de soutenir des œuvres cinématographiques, audiovisuelles, multimédia et jeux vidéo traitant de la diversité de la population et de l'égalité des chances, de contribuer à donner une représentation plus fidèle de l'ensemble de la population française, en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'écriture et de nouveaux talents issus notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le fonds Images de la diversité a une triple originalité : sa thématique, sa transversalité (soutien à des œuvres de tous genres et formats) et son intervention à toutes les étapes, de l'écriture à la diffusion.

Depuis sa création, il a soutenu plus de 1 500 œuvres pour un montant de plus de 33,5 M€. En 2018, 115 aides ont été octroyées pour près de 2, M€.

Le fonds Images de la diversité a fait l'objet en 2016 d'une réforme ambitieuse. Son champ de compétences a été élargi et ses critères assouplis. Cette réforme a permis d'ouvrir le fonds aux nouvelles écritures et aux talents n'ayant pas un parcours classique de formation. Un guichet unique a été mis en place au CNC pour les dépôts de demande d'aide.

La Lutte des classes de Michel Leclerc © 2018 Kare Productions – UGC images – Orange Studio – France 2 cinéma – Chaocorp Productions – Scope Pictures



Soutenir le vivier du court métrage

Genre à part entière, où s'expriment liberté créatrice et expérimentation, le court métrage préfigure l'avenir pour le cinéma et l'audiovisuel. C'est en effet souvent là que se fait l'apprentissage qui conduira de jeunes auteurs vers la réalisation de films longs ou d'œuvres télévisuelles. En ce sens, le court métrage est un vivier pour l'émergence des nouveaux talents du secteur :

- il sert de passerelle vers le long métrage ou la création télévisuelle ;
- l'égalité hommes/femmes y est en progression avec des réalisatrices de plus en plus actives et reconnues, en particulier dans les genres du documentaire et de l'animation ;
- il permet une ouverture et un rayonnement à l'international, en s'attachant à révéler de nouveaux talents aux quatre coins du monde grâce à une réglementation facilitant la coproduction internationale, et à la mise en place et l'abondement d'un fonds d'aide aux exportateurs géré par Unifrance Films ;
- il constitue un espace de rencontres entre des auteurs émergents et le milieu professionnel.

Le premier train de mesures de réforme des aides à la production mis en œuvre en 2017 a déjà porté ses fruits et a permis au secteur du court métrage d'afficher :

- une production d'une grande vitalité avec un doublement du nombre de films aidés dans le cadre de l'aide au programme de production assorti d'une plus grande diversité artistique et économique. Le soutien du CNC à la production a ainsi atteint 13,9 M€, en augmentation de 5,4 % par rapport à 2017 ;
- une passerelle dynamique entre les producteurs de long métrage et le court métrage, avec un triplement en deux ans du nombre de films (41) et un quasi-quintuplement des investissements des producteurs (1,5 M€), encouragés par la bonification de 100 % de leur soutien automatique ;
- un accompagnement des auteurs renforcé, avec également un doublement du nombre de projets accompagnés dans la phase d'écriture et de développement.

Cette politique est complétée par des initiatives partenariales telles que les résidences de genre Sofilm qui encouragent le cinéma de genre (fantastique, polar, comédie musicale...) et l'écriture collaborative.

Gros plan sur...

le premier bilan de CNC/Talent, le fonds d'aide à la jeune création numérique

Mis en place en octobre 2017, CNC Talent est le premier fond d'aide entièrement dédié à la jeune création numérique. Il soutient à la fois les œuvres, les talents (vidéastes du web, vidéo créateurs, youtubers, motion makers...) et les chaînes des créateurs. Les aides sont attribuées sur avis d'une commission composée de dix membres (créateurs, producteurs, plateformes, entrepreneurs du web...)

En un an et cinq commissions, ce fonds de soutien doté de 2 M€ a permis d'aider 97 projets d'une grande diversité de :

- genre (fiction, documentaire, médiation culturelle, animation, expérimental, hybride...)

- format (unitaires, séries, chaînes) ;
- plateforme (YouTube, mais aussi Facebook, Instagram, Snapchat) ;
- thématique (sciences, géopolitique, société, philosophie, histoire, environnement, cuisine, arts,...) ;
- profil de lauréats (âge, professionnalisation).

63 projets ont été aidés au titre de l'aide à la création (jusqu'à 30 000 €) pour les créateurs vidéo ayant au moins 10 000 abonnés ou ayant été primés dans un festival ;

34 projets ont été aidés au titre de l'aide à l'éditorialisation des chaînes (jusqu'à 50 000 €) pour les créateurs vidéo ayant 50 000 abonnés ou plus.

CNC / Talent @ DR



Renouveler les publics, promouvoir la diversité des œuvres et agir pour la citoyenneté

L'action du CNC en faveur de la diffusion culturelle s'articule autour de trois axes : l'éducation artistique et culturelle, le développement des publics et la promotion de la citoyenneté.

Éduquer les jeunes aux images à toutes les étapes de leur parcours

L'éducation artistique et culturelle s'appuie principalement sur trois dispositifs nationaux d'éducation au cinéma et sur un réseau de pôles régionaux d'éducation aux images. Le CNC consacre un budget de 2,3 M€ à sa politique d'éducation aux images.

L'année 2018 a été marquée par le lancement d'une réflexion autour de la coordination nationale des dispositifs d'éducation au cinéma et à l'image après avoir mis en place la nouvelle gouvernance.

Le CNC consacre un budget de 2,3 M€ à sa politique d'éducation aux images.

Les dispositifs d'initiation et d'enseignement au cinéma

École et cinéma (mis en place en 1994), Collège au cinéma (1989), Lycéens et apprentis au cinéma (1998) permettent aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections en salles, puis de travailler sur ces œuvres en classe à partir de documents pédagogiques (livrets enseignants, fiches élèves, affiches) réalisés à leur intention.

Pour l'année scolaire 2017-2018, ces trois dispositifs ont concerné plus de 1,7 million d'élèves, soit 13,7 % des élèves français. L'ensemble des séances a généré 4,3 millions d'entrées.

L'Atelier cinéma

Le CNC en concertation avec le ministère en charge de l'Éducation nationale, a créé un kit ludique qui, à partir du décryptage d'images existantes, permet à des élèves d'apprendre à faire un film de manière très simple, sans besoin d'une formation spécifique du professeur. Toutes les écoles pourront recevoir ce kit, l'idée étant de toucher 100 % d'une classe d'âge.

Le projet se décline sous deux formes : une application numérique et un jeu physique (pour les écoles qui ne sont pas encore connectées), les deux versions pouvant être utilisées séparément ou successivement.

L'Atelier cinéma propose aux élèves d'appréhender les différentes étapes de création d'un film à travers cinq activités (scénario, cadrage, équipe du film, tournage, montage) les conduisant à la réalisation de leur propre film.

Les activités permettent aux élèves d'assimiler tour à tour :

- les spécificités de l'écriture scénaristique ;
- les différentes échelles de plan et quelques justifications de leur utilisation ;
- la manipulation des images à l'étape du montage.

L'outil permet aussi aux élèves de prendre conscience que le cinéma est un véritable travail d'équipe où chacun joue un rôle majeur. Ils s'y confrontent lors du tournage.

Le déploiement de l'Atelier cinéma en version physique a commencé le 5 novembre 2018 auprès des enseignants de CM1 et CM2. L'application numérique est en accès libre sur Google Play et sur l'App store. Elle est également intégrée dans les tablettes Sqool déjà présentes dans les écoles et collèges.

L'Atelier cinéma propose aux élèves d'appréhender les différentes étapes de création d'un film.

L'Atelier cinéma @ CNC



« Les Enfants des Lumières(s) »

Le programme « Les Enfants des lumières », initié par le CNC, s'adresse aux classes des collèges et des lycées des établissements situés dans les réseaux de l'éducation prioritaire ou en zone urbaine sensible. Il consiste à permettre aux élèves d'assister au tournage d'un film et de découvrir les métiers du cinéma, de la conception (écriture du scénario) à la distribution, en passant par la réalisation (tournage) et la promotion (affiches...). Les élèves doivent réaliser un court métrage au cours de la deuxième année.

Le prix Jean-Renoir des lycéens

En 2017-2018, une cinquantaine de classes ont participé à la septième édition du prix Jean-Renoir des lycéens, organisé par le ministère de l'Éducation nationale et le CNC. Le film primé, *Petit Paysan* d'Hubert Charuel, va intégrer le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma lors de l'année scolaire 2019-2010.

Passeurs d'images

Passeurs d'images est un dispositif d'éducation à l'image destiné prioritairement aux publics de la politique de la ville, en partenariat avec les salles de cinéma, les structures culturelles, les maisons des jeunes et de quartiers, les collectivités territoriales, les associations caritatives ou sociales, les professionnels du cinéma, les fédérations d'éducation populaire... Il s'appuie sur deux actions complémentaires : la diffusion (séances spéciales en salles, séances en plein air) et la pratique (ateliers de réalisation, ateliers de programmation).

Près de 2000 actions ont eu lieu en 2018 touchant plus de 220 000 participants en France. Ce dispositif a permis de rassembler un millier de partenaires dont près de 200 salles. Depuis 2017, la coordination nationale est portée par l'association Passeurs d'images.

Bon grain et l'ivraie de Manuela Frésil © CNC-Images de la culture



Promouvoir la diversité des œuvres

Le soutien aux associations et aux manifestations

Le CNC a financé à hauteur de 2,6 M€ des associations qui font la promotion du cinéma et de certains genres cinématographiques : Agence du court métrage, Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid), Association française du cinéma d'animation (Afca), collectifs de cinéma expérimental...

Le Centre soutient également des manifestations nationales dont l'objectif est la promotion des œuvres peu diffusées :

- le Mois du film documentaire : plus de 150 000 spectateurs dans plus de 3 260 séances organisées par plus de 2 200 structures participantes ; 80 % des séances sont accompagnées par un débat ou un rencontre ;
- la Fête du cinéma d'animation : plus de 260 lieux participants, et 600 événements recensés.
- La Fête du court métrage : elle est désormais organisée en mars pour mieux répondre aux attentes du terrain et mieux se déployer sur l'ensemble des territoires grâce à la désignation d'ambassadeurs.

Le catalogue Images de la culture

Le CNC favorise la diffusion des œuvres documentaires à travers son catalogue de droits non commerciaux *Images de la culture* qui s'adresse aux organismes culturels, sociaux ou éducatifs (lieux de spectacles, établissements scolaires, bibliothèques publiques, musées, écoles d'art, festivals etc.). Le catalogue, constitué de 2 000 films documentaires, couvre tous les champs artistiques de la culture, dont le cinéma.

En 2018, près de 4 000 ventes ont été réalisées sur tous supports (DVD, fichiers MPEG4 etc.) pour la constitution de fonds et pour des représentations publiques gratuites.

Le soutien aux festivals

Afin de favoriser l'exposition et la diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques, le CNC soutient une quarantaine de festivals d'intérêt national et international (pour un montant d'environ 8 M€), notamment le Festival de Cannes, le festival Séries Mania, le Festival international du film d'animation d'Annecy, le Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, le festival Premiers plans d'Angers et le Festival international du film de la Rochelle.

Faire du cinéma un secteur exemplaire en termes d'engagement citoyen

Le CNC initie des manifestations ou soutient des associations dont l'objectif est d'aller à la rencontre des publics éloignés de l'offre cinématographique et audiovisuelle (quartiers défavorisés, monde rural, milieu pénitentiaire ou hospitalier...) ou de promouvoir la citoyenneté et le vivre-ensemble. Le budget consacré à ces actions et soutiens s'est élevé à 2,2 M€ en 2018.

Actions auprès des personnes en situation de handicap

Le CNC soutient les associations *Ciné-ma différence*, qui agit en faveur du public en situation de handicap mental, et Retour d'image, centre de ressources cinéma et handicap qui œuvre à l'accessibilité des films aux personnes handicapées sensorielles ou encore Ciné-sens, association qui accompagne notamment les professionnels dans l'accessibilité des œuvres et des salles pour les personnes handicapées sensorielles.

Le CNC dispose également d'une page Accessibilité sur son site internet, qui donne accès à de nombreux outils pratiques (liste des films accessibles, guide *Cinéma et accessibilité* etc...).

Dans le cadre de ses actions, le CNC est vigilant à garantir l'accès aux œuvres pour tous notamment dans le cadre des dispositifs scolaires d'éducation à l'image (une soixantaine de films accessibles) et de son catalogue *Images de la culture* (plus de 230 œuvres accessibles).

Un mètre Heure de Nicolas Devaux @ Cube Creative Productions



Actions pour les personnes hospitalisées

Le CNC soutient l'association *Rêve de cinéma*, qui organise des projections de films destinées aux enfants malades dans les hôpitaux.

Actions en direction des personnes sous main de justice

Le CNC accompagne *Des cinés, la vie!*, un dispositif d'éducation à l'image et à la citoyenneté pour des jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). En 2017/2018, le dispositif a concerné 224 services de la PJJ et 1200 jeunes. Sur le terrain, l'opération s'appuie notamment sur le réseau Passeurs d'images.

Le Centre met également à disposition des établissements pénitentiaires les films du catalogue *Images de la culture* pour une projection collective ou une diffusion sur un canal vidéo grâce à une convention signée avec le ministère de la Justice.

Le CNC soutient enfin l'association Résonance culture pour son centre de ressources et son dispositif expérimental Images en mémoire, Images en miroir (IMIM) qui s'adresse aux publics sous main de justice (y compris les mineurs) et aux habitants des quartiers populaires. Dans le cadre d'ateliers de création partagée, des réalisateurs accompagnent des participants amateurs dans un processus d'appropriation des images d'archives proposées par l'INA et le CNC.

Une action spécifique pour les plus démunis : Cinéma Solidaire

Cinéma Solidaire s'adresse aux personnes les plus démunies. Le CNC propose des projections de films grand public grâce à l'envoi de coffrets DVD, cédés gracieusement par les distributeurs ou issus du fonds Images de la diversité. Les films sont projetés au sein des structures bénéficiaires : foyers d'hébergement, associations de solidarité, établissements pénitentiaires et centres de réfugiés. Depuis 2016, au coffret envoyé durant les fêtes de fin d'année s'est ajouté un deuxième coffret à l'occasion de la Fête du cinéma, en juin. Pour les deux éditions de l'année 2018, 591 structures ont bénéficié d'un coffret comprenant 4 DVD qui ont permis près de 2660 projections partout en France.

Gros plan sur...

850 jeunes volontaires « Cinéma et citoyenneté »

Afin de relancer les ciné-clubs dans les collèges et les lycées, des jeunes accueillis et formés par l'association *Unis-Cité* s'adressent à d'autres jeunes en leur proposant des ciné-débats. 850 jeunes sont ainsi mobilisés. Depuis la création de ce dispositif en 2015, 7 300 projections ont réuni 110 000 spectateurs.

Un corpus de 30 films est proposé aux élèves, composé essentiellement des films du prix Jean-Renoir des lycéens ainsi que de quelques anciens titres de Collège au cinéma

qui ne sont plus inscrits au catalogue. Le CNC achète les droits des films qui circulent sur support DVD.

Les volontaires bénéficient d'une formation à l'animation de débats et au cinéma, assurée par les pôles régionaux d'éducation à l'image.

En 2018-2019, six régions ont participé au financement du programme avec le CNC : Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Une politique territoriale renouvelée et renforcée

La politique conventionnelle du CNC avec les collectivités territoriales, initiée en 1989, vise à faire du secteur du cinéma et de l'audiovisuel un pôle de développement culturel et économique local. Elle couvre les domaines de l'aide à la création et à la production, l'accueil des tournages, les actions d'éducation à l'image, de diffusion culturelle, l'exploitation cinématographique et le patrimoine cinématographique.

Les conventions triennales de coopération pour le cinéma et l'image animée conclues avec les régions et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) constituent un instrument de dialogue, de négociation et de mise en œuvre des actions conjointes. Ceci dans un triple souci : cohérence des actions menées, transparence des dispositifs, traçabilité des financements déployés. Elles font l'objet d'un avenant financier annuel.

À la suite de la grande concertation et de la rencontre avec les nouveaux exécutifs régionaux en 2016 (le « Tour de France des régions »), le CNC a proposé un cadre renouvelé et renforcé pour la cinquième génération de conventions (2017-2019). Renouvelé car il permet de prendre en compte les spécificités de chaque territoire. Renforcé car le CNC propose d'accompagner de nouvelles actions :

- le déploiement de l'opération Talents en court ;
- la mise en place de bourses de résidence pour mieux accompagner les talents là où ils sont ;
- le soutien aux télévisions locales qui financent la création ;
- le soutien à l'emploi de médiateurs dans les salles de cinéma pour mettre l'humain au cœur de la salle de demain ;
- la relance des ciné-clubs en s'appuyant sur les jeunes en service civique dans les lycées.

Commission du film du Var - Membre du réseau Film France © Michel Brussol



Les conventions 2017-2019 concernent toutes les régions et dix départements (Alpes-Maritimes, Charente, Charente-Maritime, Côtes d'Armor, Dordogne, Drôme, Haute-Savoie, Landes, Lot-et Garonne, Seine-Saint-Denis), l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Paris et l'agglomération de Valence.

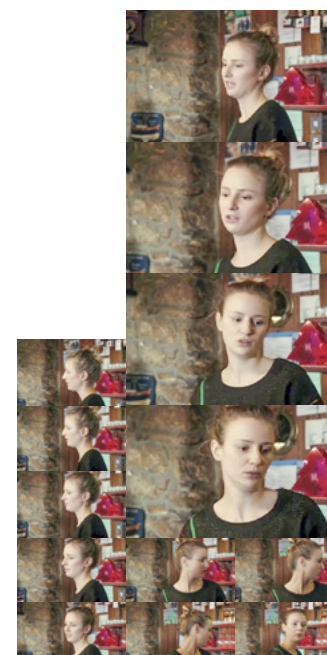
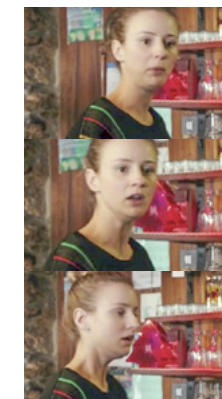
*Les régions
sont des acteurs
indispensables
au secteur
du cinéma
et de
l'audiovisuel.*

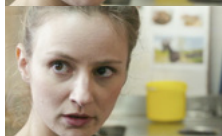
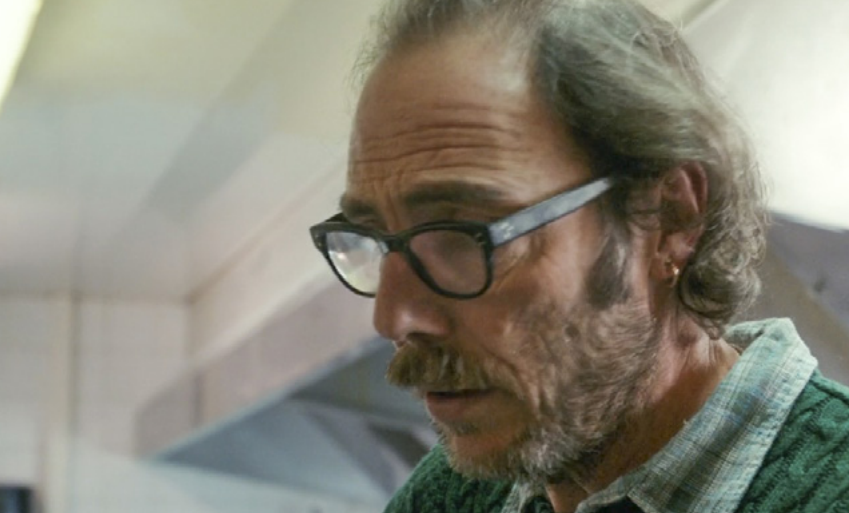
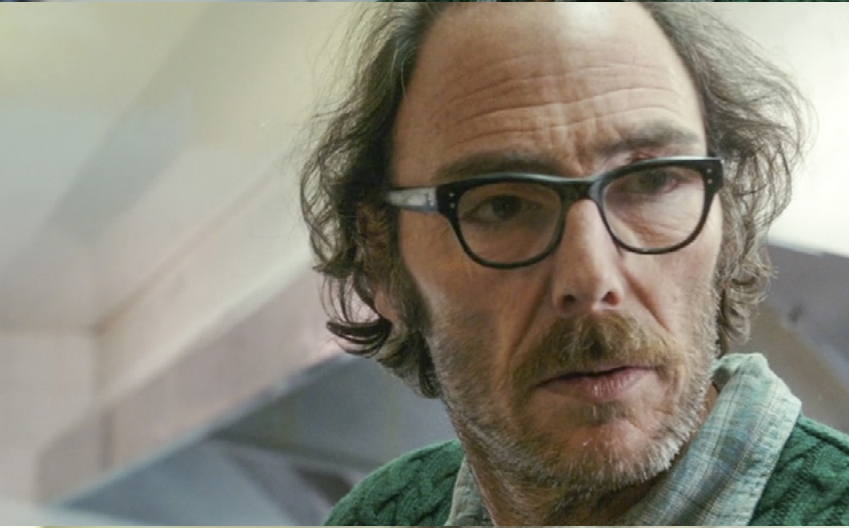
En 2018, deux nouvelles collectivités ont souhaité s'associer au CNC et à l'Etat pour développer une politique cinématographique et audiovisuelle : la ville et la métropole de Bordeaux.

L'année 2017 a marqué un tournant dans la politique territoriale menée par le CNC. Désormais, les régions sont des acteurs indispensables au secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Les collectivités ont pris conscience de l'importance capitale de ce secteur pour l'avenir de leur territoire : économiquement, culturellement et socialement. Elles se sont davantage engagées. Dès 2017, le montant des engagements inscrits a augmenté de 30 %. Ce mouvement s'est poursuivi en 2018 avec une augmentation de 5 %.

Au total, les montants engagés par le CNC dans le cadre des avenants financiers 2018 ont atteint 32 M€, dont 21,2 M€ pour les fonds d'aide à la création et à la production et 7,3 M€ pour la diffusion culturelle comprenant notamment le soutien à la relance des ciné-clubs et 0,55 M€ pour le soutien à l'emploi de médiateurs et 2,6 M€ pour les cinémathèques régionales. Les montants engagés par les collectivités territoriales s'élèvent à 109 M€ et ceux des DRAC à 8,4 M€.

En près de quinze ans, les engagements de l'État (CNC + DRAC) sont passés de 10,1 M€ en 2004 à 41 M€ en 2018, soit une augmentation de 305 %. Sur la même période, les engagements des collectivités territoriales passent de 35,5 M€ à 109 M€, en hausse de 207 %. Tous partenaires confondus, la progression est de 228 % entre 2004 (45,6 M€) et 2018 (150 M€).







CHAPITRE CINQ

Innover pour la production et la diffusion des œuvres

TEMPS FORTS

.....
> Le plan en faveur des effets visuels, lancé en février 2017, a fait l'objet d'une première étude d'impact par le CNC et Audiens. Cette dernière montre que les effets sur l'emploi en France sont très significatifs. Le nombre d'emplois du secteur a en effet bondi de 17 % en 2017, atteignant son plus haut niveau depuis 2007, soit près de 4 000 emplois.
.....

> Temps fort de l'action en faveur des effets visuels, l'exposition coproduite par Universcience et le CNC « Effets spéciaux, crevez l'écran ! » à la Cité des sciences et de l'industrie s'est achevée en août 2018 après avoir accueilli plus de 480 000 visiteurs. C'est la plus forte fréquentation pour une exposition temporaire depuis 2005 à la Cité des sciences. L'exposition qui proposait au grand public de découvrir les secrets de fabrication du cinéma et l'envers du décor d'un film à travers le prisme des effets spéciaux, a été reprise à Cap Sciences à Bordeaux d'octobre 2018 à juin 2019.
.....

> Dans le prolongement des travaux conduits sous l'égide du CNC et de la mission de médiation lancée par la ministre de la Culture en octobre 2017, un nouvel accord professionnel relatif à la chronologie des médias a été signé le 6 septembre 2018.
.....

> La Fête de la VoD, organisée en octobre 2018 avec le soutien du CNC, a confirmé son succès auprès du public. La demande de films a en effet augmenté de 30 % durant les quatre jours à tarif préférentiel.
.....

> Inaugurés en octobre 2017, les « petits déjeuners RIAM », rendez-vous professionnels consacrés à l'innovation technologique, se sont poursuivis au cours de l'année 2018 en partenariat avec Bpifrance. Les thématiques étaient axées sur la conservation numérique pérenne des œuvres (janvier), le jeu vidéo (avril) et la réalité virtuelle (novembre). Cette dernière édition a eu lieu pour la première fois en région (à Lyon) où elle a rencontré un réel succès auprès des professionnels.
.....

> Un Hackathon du cinéma, sur la thématique de la « salle de cinéma de demain », s'est déroulé du 18 au 20 décembre 2018 dans le cadre des Arcs Film Festival pour la deuxième année consécutive. Ce concours de développement informatique, durant lequel des équipes doivent proposer un prototype d'application pour les cinémas et leurs spectateurs, est l'occasion pour différents acteurs du cinéma, du numérique et du design de collaborer pour apporter des solutions concrètes aux problématiques du cinéma indépendant.

Le CNC est sur tous les fronts des évolutions dans l'audiovisuel et le cinéma. Évolution des technologies, en accompagnant les mutations des industries techniques, depuis la recherche et développement (R&D) sur l'image animée et le son jusqu'aux effets numériques en production (effets spéciaux, images de synthèse, 3D relief, réalité virtuelle...). Évolution des usages, aussi, en suivant les nouvelles formes de consommation culturelle et en soutenant la diffusion vidéo pour faire de la transition numérique un succès. Le CNC adapte continuellement son action face aux évolutions rapides d'un monde où l'innovation est le maître mot.

Soutenir le développement des industries techniques françaises

Les industries techniques, qui fournissent l'infrastructure et les prestations indispensables à tout projet cinématographique ou audiovisuel, occupent une place essentielle dans la chaîne de création. Le CNC les soutient par des aides directes, mais aussi par des dispositifs d'aide indirecte tel le crédit d'impôt international. Il peut s'appuyer sur l'action de plusieurs associations qu'il soutient, comme la Commission supérieure technique de l'image et du son (CST), l'Association française des directeurs de la photographie cinématographique (AFC) ou la Commission nationale du film France (Film France).

Le soutien financier direct aux industries techniques

Le soutien financier aux industries techniques s'adresse aux projets les plus innovants et les plus structurants pour le secteur. Profondément rénové fin 2013 à l'aune des recommandations formulées par Jean-Frédéric Lepers et Jean-Noël Portugal, le dispositif s'appuie sur une large palette d'outils, qui permet au CNC d'aider, en subvention, aussi bien des dépenses d'investissement que la mise en relation avec de nouveaux clients ou partenaires, ou encore des expérimentations techniques. En 2018, le soutien aux industries techniques a accompagné 114 projets pour un montant de 3,5 M€. Pour la quatrième fois, une cinquantaine d'entreprises ont été aidées pour participer à des salons comme l'IBC à Amsterdam, le NAB Show à Las Vegas ou le SIGGRAPH à Los Angeles, permettant d'accroître leur visibilité internationale.

Le Paris Images Trade Show

Sous l'impulsion du CNC, plusieurs manifestations se sont fédérées en 2014 sous la bannière du Paris Images Trade Show pour créer un grand événement consacré aux technologies et aux savoir-faire français du cinéma et de l'image animée :

- le Salon des lieux de tournage pour les décors et lieux de tournages, qui s'est étendu à l'ensemble du territoire national en 2017 ;
- le Micro Salon pour les innovations technologiques de la prise de vue et de son ;
- le Digital Summit pour la création numérique et les effets visuels ;
- l'Industrie du rêve pour les métiers de la filière technique et artistique.

Un cycle de conférences commun organisé par Film France sert de fil rouge à l'événement, qui réunit près de 200 exposants. L'édition 2018, consacrée à la French Touch dans le monde a attiré 8000 visiteurs professionnels, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2017.

Le crédit d'impôt international

Mis en place fin 2009, le crédit d'impôt international (C2I) est un dispositif fiscal qui a pour objectif d'attirer en France des productions d'initiative étrangère, en permettant à la société de production exécutive française de bénéficier d'un crédit d'impôt sur des dépenses réalisées sur le territoire français. L'agrément du CNC est ouvert aux projets cinéma ou audiovisuels, d'animation ou de fiction en prise de vue réelle, qui possèdent un lien avec la culture, le patrimoine ou le territoire français et qui réalisent un minimum de dépenses en France. Afin de renforcer la capacité du C2I à attirer des projets à gros budget dans un contexte de concurrence fiscale internationale, son taux et son plafond ont été respectivement relevés à 30 % et 30 M€ au 1^{er} janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le minimum de dépenses à réaliser en France a par ailleurs été abaissé à 250 000 €, une évolution qui devrait particulièrement bénéficier à la filière des effets spéciaux numériques.

2018 a été la deuxième meilleure année pour l'accueil de projets étrangers, avec 51 projets agréés : 11 longs métrages de fiction, 5 longs métrages d'animation, 19 séries de fiction et 14 d'animation et 2 VFX de longs métrages fiction. Le nombre de tournages de projets étrangers a fortement augmenté en 2018 par rapport à 2015 (+ 29 projets), démontrant un regain d'attractivité du territoire français. Les œuvres proviennent principalement des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, mais aussi d'Allemagne, de Finlande ou encore de Chine. Parmi les projets notables, on peut citer *The French Dispatch* de Wes Anderson, *Le Grinch*, de Yarrow Cheney et Scott Mosier, *Kursk* de Thomas Vinterberg, les séries *Deutsch-les-Landes* et *Tom Clancy's Jack Ryan*.

En 2018, les crédits d'impôt cinéma, audiovisuel et international ont fait l'objet de deux évaluations poussées, par le rapporteur général du budget ainsi que conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale des affaires culturelles, qui ont conclu à l'efficacité des dispositifs

Le Chant du loup de Antonin Baudry © Pathé Films



Promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies pour le cinéma et l'image animée

Le soutien du CNC en faveur de l'innovation et des nouvelles technologies se concrétise à la fois par des aides à la R&D pour les entreprises innovantes du cinéma et de l'image animée et par des aides à la production pour les œuvres les plus ambitieuses sur un plan technologique.

Le réseau Recherche et innovation en audiovisuel et multimédia (RIAM)

Grâce au réseau Recherche et innovation en audiovisuel et multimédia (RIAM), créé en 2001, les entreprises du secteur du cinéma, de l'audiovisuel, du jeu vidéo et du multimédia peuvent solliciter tout au long de l'année un soutien pour leurs activités de R&D. À travers un appel à projets au fil de l'eau organisé en partenariat par le CNC et Bpifrance depuis 2007, le programme intervient dans un périmètre large, couvrant à la fois la production, le traitement, la distribution et la publication d'images et de sons.

En 2018, 29 projets ont été soutenus à hauteur de 2,65 M€, dont 1,54 M€ de subventions du CNC.

Les aides à la création visuelle et sonore par l'utilisation des technologies numériques de l'image et du son (CVS)

Jusqu'en 2017 l'aide aux nouvelles technologies en production accompagnait les producteurs faisant appel à des techniques innovantes, comme les effets visuels numériques, l'animation de synthèse, la 3D relief ou encore la réalité virtuelle, dans des projets audiovisuels ou cinématographiques de tous genres et formats.

En 2017, dans le cadre d'un plan de soutien à la filière des effets visuels numériques, le CNC a fait évoluer le dispositif vers une aide à la création visuelle et sonore par l'utilisation des technologies numériques de l'image et du son (CVS). Le dispositif valorise dorénavant plus fortement la dimension créative dans l'utilisation qui est faite des technologies. Il se double d'une nouvelle aide automatique qui accompagne les œuvres les plus ambitieuses sur un plan visuel.

En 2018, 195 projets ont ainsi été accompagnés, représentant un soutien total de 9,1 M€. Quinze d'entre eux sont sortis en salles ou ont eu une première diffusion, parmi lesquels *Le Chant du Loup* d'Antonin Baudry, *Taxi 5* de Franck Gastambide, *Alad' 2* de Lionel Steketee, ou les séries *Missions* de Julien Lacombe (OCS) et *Ad Vitam* de Thomas Cailley (Arte) qui ont rencontré de grands succès à l'international.

*En 2018,
195 projets
ont ainsi été
accompagnés,
représentant
un soutien total
de 9,1 M€.*

Gros plan sur...

les actions « Ecoprod » pour des productions cinématographiques et audiovisuelles respectueuses de l'environnement

Depuis 2012, le CNC est membre du collectif Ecoprod, qui promeut de bonnes pratiques professionnelles en faveur d'une réduction de l'impact environnemental de l'industrie cinématographique et audiovisuelle.

Le collectif, qui a été rejoint en 2017 par Film France et la Commission supérieure technique de l'image et du son (CST), anime un réseau professionnel de plus de 180 signataires de la Charte d'engagement de l'entreprise audiovisuelle. Le travail du collectif s'appuie sur des outils et guides pratiques mis à disposition des professionnels, comme le calculateur carbone CarbonClap.

En 2018, des actions de promotion ont été réalisées dans plusieurs grandes manifestations professionnelles, notamment à Cannes et Berlin. Le collectif est aussi intervenu dans des écoles et formations à l'audiovisuel et au cinéma afin de sensibiliser les élèves et leur apporter des bonnes pratiques à adopter dès le début de leur parcours. Des accompagnements dédiés ont également été mis en place pour les directeurs de production et les régisseurs afin qu'ils puissent faire valoir leur démarche auprès des productions.

Favoriser l'émergence d'une offre vidéo attractive et diversifiée

Le développement d'une offre vidéo adaptée aux attentes des spectateurs et en même temps représentative de la diversité culturelle est un objectif clé pour le CNC. Le renforcement de la vidéo à la demande, tout particulièrement, constitue un enjeu stratégique dans un contexte de transition rapide des usages. Pour répondre à ces enjeux, le CNC actionne plusieurs leviers, à commencer par des aides en faveur de l'édition des œuvres en vidéo physique depuis 1994, et en vidéo à la demande depuis 2008. Le CNC s'engage aussi pour améliorer la connaissance des offres par le public et renforcer l'efficacité de la lutte contre le piratage.

Les aides à la diffusion en vidéo à la demande (VàD)

L'aide sélective à la diffusion en ligne destinée aux détenteurs de droits et aux éditeurs de plateformes a bénéficié à plusieurs centaines d'œuvres en 2018, pour un total de 1,83 M€. Parmi les éditeurs emblématiques soutenus figurent la plateforme du cinéma d'animation Benshi, celle du documentaire d'auteur Tènk ou celle du cinéma de patrimoine LaCinetek.

Mis en place fin 2014, un mécanisme de soutien automatique génère, pour les plateformes, des droits à soutien proportionnels au chiffre d'affaires réalisé sur les films récents agréés par le CNC. Une majoration est prévue en faveur de la vidéo à la demande en téléchargement définitif. En 2018, les plateformes ont réinvesti dans ce cadre 2,46 M€ dans la diffusion VàD.

Les aides à l'édition en vidéo physique

Le CNC attribue des aides sélectives à l'édition en vidéo physique (DVD, Blu-ray) en fonction de l'intérêt culturel des œuvres présentées, indépendamment de leur genre, de leur format ou de leur nationalité. La qualité éditoriale et technique des projets, les conditions économiques de leur diffusion et leur accessibilité aux personnes en situation de handicap sont d'autres critères importants de sélection. En 2018, plus de 900 projets, en majorité des longs métrages de cinéma français et européens, ont été soutenus pour un total de 4,35 M€.

Il existe également un dispositif de soutien automatique, qui récompense les investissements réalisés dans l'édition de films récents agréés par le CNC par une subvention à réinvestir dans de nouveaux films. Le droit à soutien est attribué au prorata du chiffre d'affaires réalisé sur les œuvres génératrices. En 2018, les éditeurs vidéo ont ainsi réinvesti 0,95 M€ dans l'achat de droits d'exploitation vidéo.

La modernisation de la chronologie des médias

Après de longues négociations, les professionnels du cinéma se sont dotés le 6 septembre 2018 d'un nouvel accord sur la chronologie des médias, composante essentielle du système de financement de la création cinématographique.

Cet accord permet au public de voir plus rapidement les films, quel que soit leur mode de diffusion : télévision ou plateformes VàD tout en préservant la fenêtre d'exploitation en salles de cinéma. Il prend en compte l'évolution des usages, la

Gros plan sur...

la lutte contre le piratage

Le CNC est engagé de longue date dans la lutte contre la contrefaçon audiovisuelle, particulièrement à travers le soutien qu'il apporte à l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (Alpa) dont il est membre. L'action du CNC est dirigée en priorité contre les sites pirates en ligne. Son rôle a été essentiel dans la mise en place en 2015 de deux comités de concertation entre les ayants droit et les professionnels de la publicité d'une part (régies et annonceurs) et les intermédiaires de paiement en ligne d'autre part, sous l'égide du ministère de la Culture. L'action de ces comités a permis la quasi-disparition des publicités des régies et des annonceurs français sur les sites concernés.

Depuis 2017, dans le cadre de l'exercice de nouvelles compétences conférées par la loi Création (art. L336-2 du code de la propriété intellectuelle), le CNC s'associe aux

actions en justice contre les sites pirates aux côtés des ayants droit. Ces actions, particulièrement efficaces contre les sites dédiés à la contrefaçon audiovisuelle, ont permis de voir ordonner le blocage, par les fournisseurs d'accès à Internet, et le déréférencement, par les moteurs de recherche, à chaque fois à leurs frais, des sites en cause.

Enfin, depuis 2017, l'Association de la lutte contre la piraterie audiovisuelle (Alpa) gère un guichet unique pour les ayants droit facilitant l'utilisation des technologies d'empreinte permettant d'éviter l'apparition de contenus contrefaisants sur les grandes plateformes de partage de contenus. L'accord vise particulièrement l'utilisation de technologies telles que *ContentID* de Google sur sa plateforme YouTube, ou encore la solution de Facebook.

multiplication des écrans et les nouvelles attentes du public, particulièrement des jeunes. Cet accès, plus facile et plus rapide aux œuvres, permettra de mieux lutter contre le piratage.

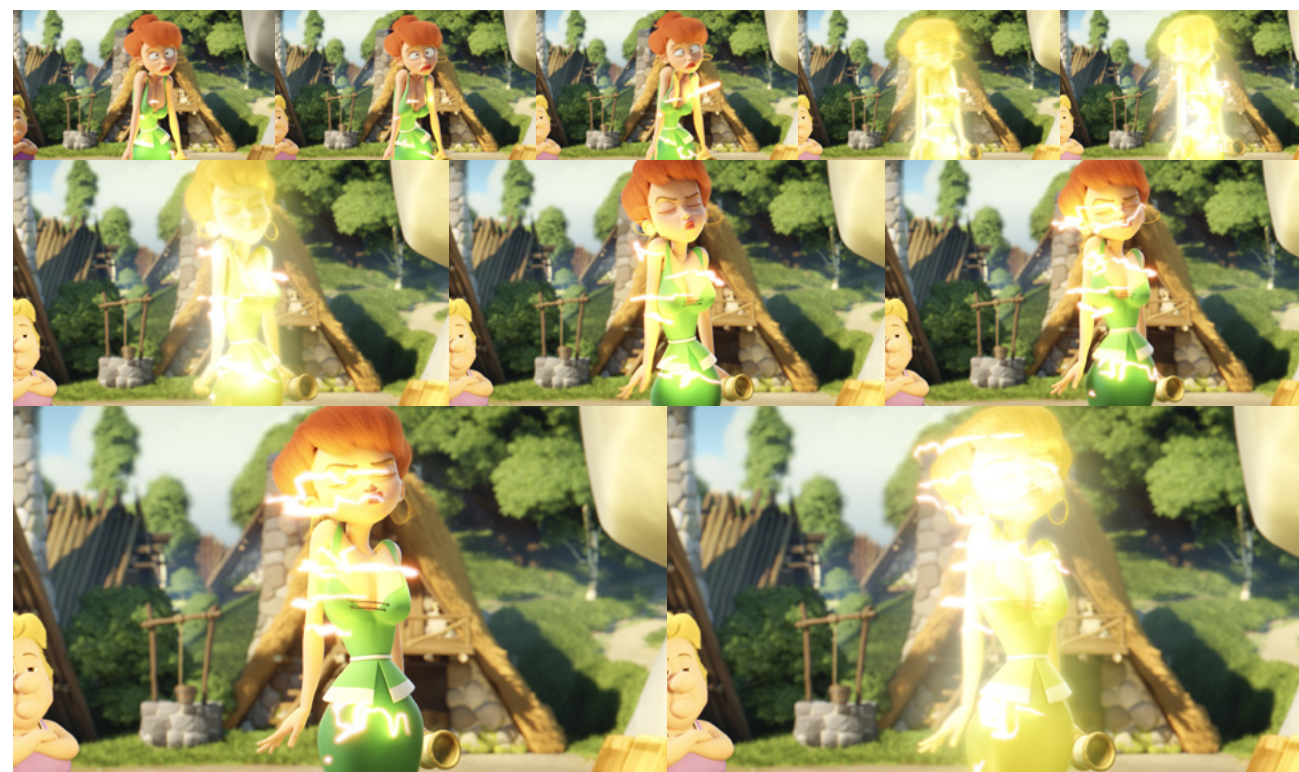
*En 2018,
plus de 17 000
films disponibles
sur un total
de 79 000
références,
15 000 épisodes
de séries et
de nombreux
documentaires.*

Le service de référencement de la vidéo à la demande

En partenariat avec l'ensemble des plateformes françaises, le CNC a mis en place en 2015 un service de référencement de la V&D en ligne, qui permet à tout instant de savoir si une œuvre cinématographique ou audiovisuelle est accessible de manière légale sur Internet et où la trouver. En 2018, plus de 17 000 films étaient disponibles sur un total de 79 000 références, ainsi que 15 000 épisodes de séries et de nombreux documentaires. Ce service est accessible directement à l'adresse (<http://vad.cnc.fr>) ou à travers des plateformes partenaires, comme Allociné, Sens Critique ou Le Film Français. Il est également accessible sous forme de vignette active pour les internautes éditant des sites ou des blogs de cinéphilie.

La Fête de la VoD

En 2018, pour sa troisième édition, la Fête de la VoD a proposé pendant quatre jours des tarifs préférentiels sur la totalité des catalogues des plateformes participant à cette opération promotionnelle. Les résultats ont confirmé le succès de cet événement en termes de notoriété des services et d'actes locatifs. Sur les quatre semaines qui ont suivi l'événement, le chiffre d'affaire de la vidéo à la demande était en progression de 30 % en France.



Gros plan sur...

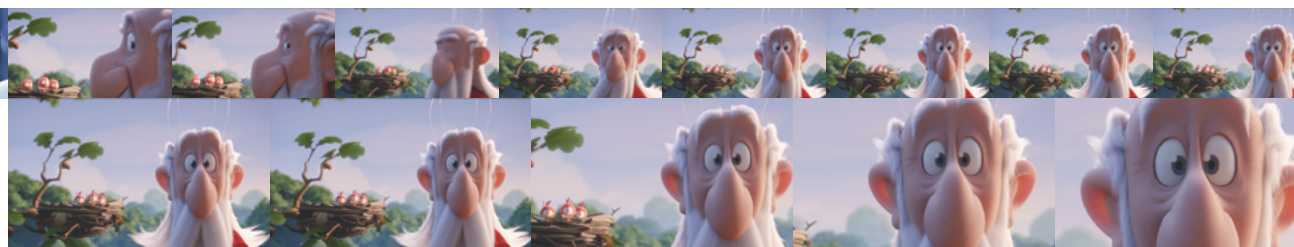
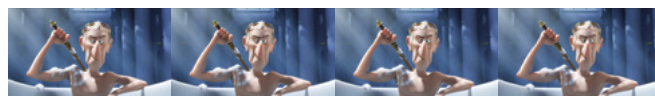
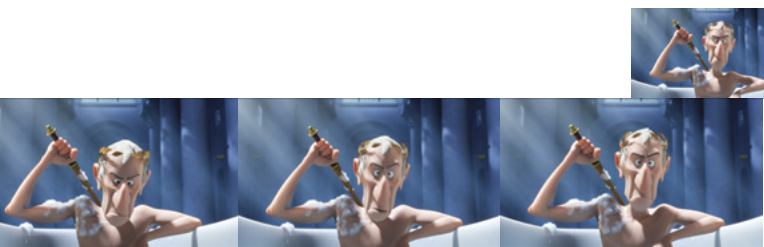
la rencontre CNC-SACD sur les technologies de la blockchain

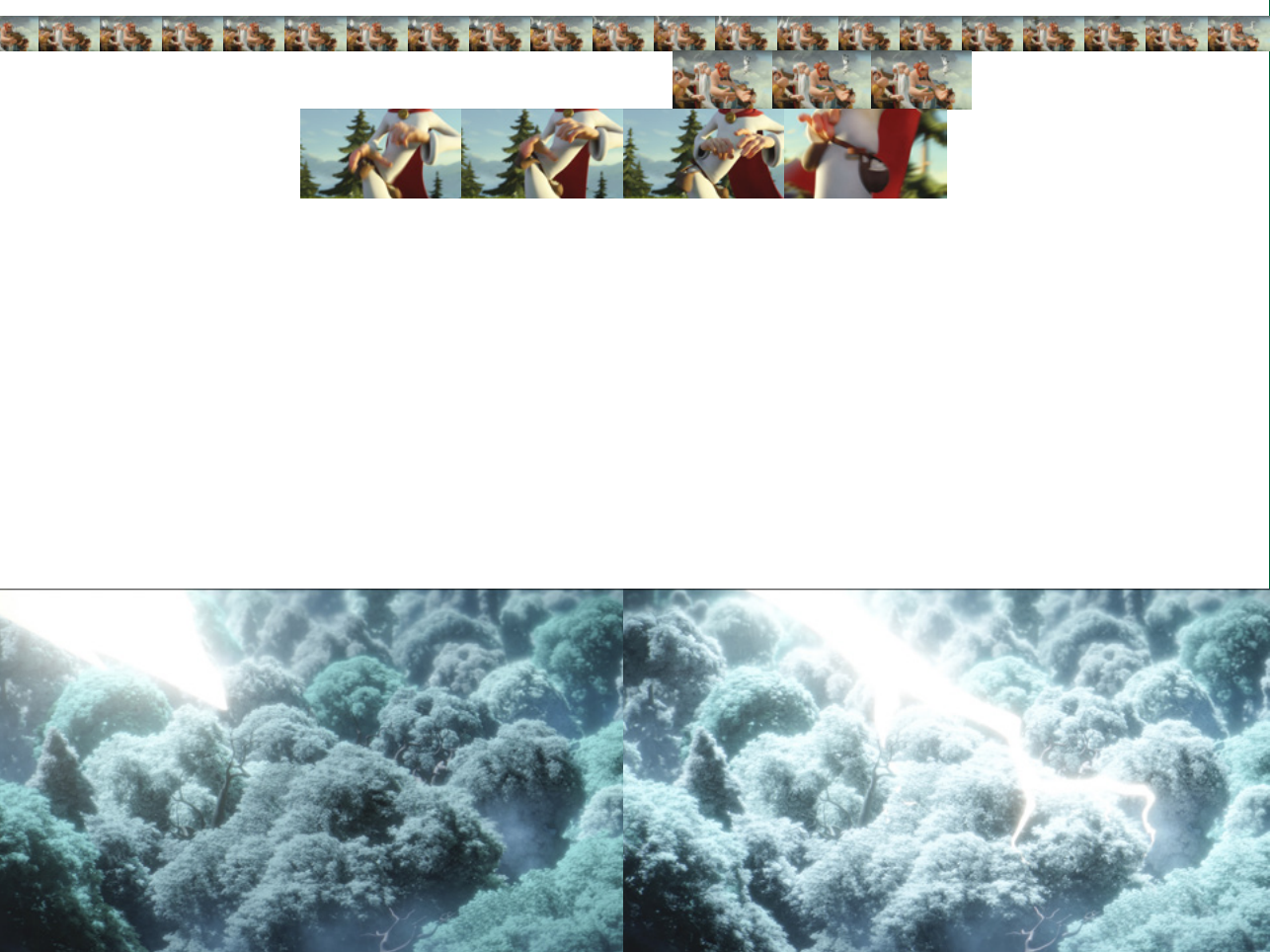
Organisée par le CNC et la SACD, la rencontre professionnelle du 25 juin 2018 sur la chaîne de blocs (blockchain) avait un double objectif : informer les participants sur cette technologie de stockage et de transmission de l'information et engager une première réflexion sur l'opportunité d'y avoir recours dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.

Producteurs, diffuseurs, représentants des sociétés d'auteurs, d'Unifrance, du ministère de la Culture, du CNC et spécialistes de la chaîne de blocs (consultants indépendants et startups) se sont réunis à la Maison des

auteurs de la SACD afin de participer à cette première rencontre qui s'est déroulée en deux temps : présentations sur le sujet avec un éclairage sur certaines expériences en cours puis deux ateliers thématiques pour échanger entre participants (compte-rendu en ligne sur le site du CNC).

Cette initiative a permis au CNC de faire avancer sa connaissance de la technologie et d'enclencher en 2019 une étude sur l'utilisation de la blockchain dans le cadre de la refonte des registres du cinéma et de l'audiovisuel, au service des enjeux de confiance et de transparence.





CHAPITRE SIX

Promouvoir et défendre le cinéma en Europe et dans le monde

TEMPS FORTS

> 2018 a été une année exceptionnelle pour l'aide aux cinémas du monde (ACM) créée en 2012. La forte présence de « films ACM » dans les principaux festivals internationaux (Cannes, Berlin, Venise, Locarno) et dans la sélection des films en langue étrangère aux Oscars attestent à la fois de la pertinence de cette aide et du rôle de la France dans le financement du cinéma d'auteur mondial. 23 films étaient projetés dans les différentes sélections cannoises dont cinq en sélection officielle et trois au palmarès officiel: *Dogman* de Matteo Garrone (prix de l'interprétation masculine), *Cold War* de Pawel Pawlikowski (prix de la mise en scène), *Heureux comme Lazzaro* de Alice Rohrwacher (prix du scénario), *Les Éternels* de Jia Zhang-Ke et *Leto* de Kirill Serebrennikov. Par ailleurs, 14 « films ACM » figuraient parmi les 87 candidats à l'Oscar de meilleur film en langue étrangère, dont deux étaient dans la shortlist finale: *Cold War* de Pawel Pawlikowski (Pologne) et *Les Oiseaux de passage* de Ciro Guerra et Cristina Gallego (Colombie).

> Le CNC et la Filmförderungsanstalt (FFA), équivalent du CNC en Allemagne, ont signé une convention de jumelage visant à renforcer les relations institutionnelles ainsi qu'à encourager la mise en place d'initiatives conjointes et la diffusion des films français et allemands. Cet accord prévoit des rencontres et échanges réguliers, le partage et la publication d'études et de statistiques, ainsi que des échanges de personnel. Les deux institutions se sont également engagées à mettre en place un label commun, qui sera décerné à des festivals mettant en valeur la coopération franco-allemande.

Le CNC participe à l'élaboration et à la gestion de la politique européenne dans le secteur de l'audiovisuel, à la définition et la mise en œuvre du programme d'aide à la coproduction du Conseil de l'Europe et à la promotion de la diversité culturelle dans les enceintes multilatérales (OCDE, OMC, etc.). Il est également responsable de l'élaboration, de la modification, et du suivi des accords bilatéraux de coproduction. Il gère avec l'Institut français l'aide aux cinémas du monde. Il soutient des actions diversifiées au service de la diffusion du film français dans le cadre de festivals nationaux et internationaux.

Coopération, coproduction et cinémas du monde

L'appui aux professionnels français engagés dans la coproduction internationale

Les accords de coproduction internationaux

En 2018, le CNC s'est investi dans la négociation ou la rénovation de plusieurs accords de coproduction cinématographique et audiovisuelle. La France compte désormais des accords de coproduction cinématographique avec 57 pays, ce qui la place au premier rang mondial.

Afin de faciliter le montage de coproductions internationales et de mettre en relation des porteurs de projets de long métrage d'initiative étrangère avec des professionnels français, le CNC co-organise régulièrement avec ses homologues étrangers et différents partenaires, des ateliers de coproduction. En 2018, deux ateliers se sont tenus à Paris : avec le Mexique en juin et avec le Liban en octobre.

Les fonds d'aide bilatéraux

Les fonds d'aide bilatéraux à la coproduction avec la Grèce et le Portugal, lancés en 2014 et reconduits en 2017, ont permis de soutenir 10 projets de long-métrage en 2018 pour un montant total de 600 000 € côté français. En 2018, les coproductions franco-portugaises *Diamantino* de Gabriel Abrantes et Daniel Schmidt et *Colo* de Teresa Villaverde, soutenues par le fonds, ont été présentées à Cannes, respectivement à la Semaine de la critique et à l'Acid.

Dans le cadre d'une politique volontariste de coopération avec les pays du Maghreb, un fonds d'aide à la coproduction franco-tunisienne a été créé en 2017 pour une durée de trois ans. Il a d'ores et déjà permis de soutenir 11 projets franco-tunisiens : quatre en 2017 dont *Weldi, mon cher enfant* de Mohamed Ben Attia, sélectionné en 2018 à la Quinzaine des réalisateurs, et sept en 2018.

Afin d'encourager les projets en co-développement avec l'Italie, un fonds spécifique a été lancé en 2013. En 2018, 7 nouveaux projets ont été aidés pour un montant de 250 000 €.

La France compte des accords de coproduction cinématographique avec 57 pays, ce qui la place au premier rang mondial.

Gros plan sur...

l'aide aux cinémas du monde

L'aide aux cinémas du monde est l'aide universelle du CNC, dédiée à la coproduction internationale avec la France et à la promotion de la diversité cinématographique mondiale. Elle est destinée à soutenir des projets de long métrage de cinéastes du monde entier, et est cogérée avec l'Institut français.

Créée en 2012, cette aide sélective s'est rapidement affirmée comme un label d'excellence reconnu internationalement. Chaque année, près de 400 projets de jeunes talents et grands cinéastes du monde entier sont candidats à l'ACM.

343 projets ont été soutenus depuis 2012, dont 302 films de fiction, 37 documentaires et quatre films d'animation. 288 ont bénéficié d'une aide à la production et 55 d'une aide à la finition. 177 ont été aidés au titre du premier collège (97 premiers et 80 deuxièmes longs métrages) et 166 au titre du deuxième collège.

L'aide aux cinémas du monde est d'une forte sélectivité (14 %). Les projets soutenus sont d'une grande qualité artistique et sont présents dans les festivals les plus

prestigieux. Sur les 220 films terminés à ce jour, 160 ont été sélectionnés dans l'un des quatre plus grands festivals compétitifs : 82 à Cannes, 35 à Berlin, 33 à Venise, 10 à Locarno.

L'objectif de diversité géographique est plus qu'atteint puisque des projets d'auteurs de 87 nationalités différentes, y compris des pays aux cinématographies émergentes comme le Bangladesh, le Costa Rica, l'Éthiopie, le Kirghizstan, l'Île Maurice ou le Rwanda, ont été soutenus. Par ailleurs, 82 réalisatrices ont bénéficié de l'ACM.

L'ACM contribue ainsi de manière significative au rayonnement culturel de la France, aucun autre pays ne disposant d'une aide aussi ouverte, universelle et généreuse.

En 2018, le bilan de l'ACM a été exceptionnel : 23 longs métrages sélectionnés à Cannes, dont huit primés, 14 films candidats pour l'Oscar du meilleur film en langue étrangère (Brésil, Colombie, Hongrie, Indonésie, Irak, Islande, Italie, Paraguay, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Tunisie, Ukraine, Uruguay), Léopard d'Or pour *Etendues imaginaires* de Siew Hua Yeo au festival de Locarno.

Eurimages

La France est le premier pays contributeur à Eurimages, fonds du Conseil de l'Europe destiné à promouvoir des coproductions européennes de qualité et leur circulation à l'international, en volume financier comme en nombre de projets soumis. En 2018, la contribution française s'élève à 4,59 M€. Cette même année, 80 projets de long-métrage en coproduction avec la France ont été candidats à Eurimages, dont 39 majoritaires et 41 minoritaires. 34 d'entre eux ont été soutenus (14 majoritaires et 20 minoritaires).

Au sein d'Eurimages, la France, représentée par le CNC, est également investie dans plusieurs groupes de travail ou de réflexion, liés notamment à l'élargissement d'Eurimages ou à l'évaluation de sa stratégie et la révision de son fonctionnement. En 2018, le groupe « Simplification des procédures financières » a mis en place différents modèles de documents permettant d'améliorer les échanges pour les professionnels et entre institutions. Un nouveau modèle de budget de production européen a notamment été mis à disposition des professionnels.

Cold War de Pawel Pawlikowski © Diaphana Distribution



Renforcement de la coopération entre la France et l'Allemagne

Le CNC et la Filmförderungsanstalt (FFA) ont signé, le 14 mai 2018 en marge du 71e Festival de Cannes, une convention de jumelage visant à renforcer les relations institutionnelles, ainsi qu'à encourager la mise en place d'initiatives conjointes et la diffusion des films français et allemands.

Cet accord prévoit des rencontres et échanges réguliers sur des sujets d'intérêt commun concernant les politiques franco-allemande et européenne, le partage et la publication d'études et de statistiques sur le secteur du cinéma, ainsi que des échanges de personnel entre les deux institutions. Il s'agit également d'encourager des initiatives en matière de co-développement et de coproduction, de diffusion et de promotion des films soutenus conjointement, ainsi que des manifestations cinématographiques franco-allemandes. Les deux institutions se sont engagées à mettre en place un label commun, qui sera décerné à des festivals mettant en valeur la coopération franco-allemande. Sur le plan européen, la convention prévoit des échanges réguliers afin de favoriser l'émergence d'une position franco-allemande sur les dossiers d'intérêt commun.

Cette nouvelle entente vient renforcer les dispositifs existants depuis 2001 :

- les « Rendez-vous franco-allemands du cinéma », rencontre annuelle entre professionnels de nos deux pays, organisée avec Unifrance et Germanfilms, qui se sont déroulés en 2018 à Erfurt en Allemagne.
- l'Atelier Ludwigsburg-Paris, de l'association Atelier Network et de l'Académie franco-allemande du cinéma, qui contribue au développement des relations professionnelles franco-allemandes, lesquelles sont les plus actives de la zone non francophone.
- le « Mini-Traité franco-allemand » qui a permis de multiplier par 4 ou 5 le nombre de coproductions entre la France et l'Allemagne, et qui a soutenu 13 nouveaux projets de long métrage et un projet en co-développement en 2018.

L'Allemagne est également le seul pays à ce jour avec lequel le CNC a mis en place un fonds d'aide au co-développement de séries audiovisuelles de fiction. Géré conjointement par le CNC, la région Grand-Est, la Film — und Medien Stiftung Nordrhein-Westfalen GmbH (NRW Film- und Medienstiftung), la Medien — und Film Gesellschaft Baden-Württemberg (MFG Baden-Württemberg), et le FilmFernsehFonds Bayern (FFF Bayern), le dispositif a déjà permis d'octroyer des avances à neuf projets de séries franco-allemandes en développement.

Synonyme de Nadev Lapid © SBS Distribution



Gros plan sur...

la première année du fonds pour la jeune création francophone subsaharienne

Dans le cadre de sa politique générale de soutien à la langue française, le CNC a lancé en décembre 2017, le fonds pour la jeune création francophone (FJCF) destiné aux cinéastes et producteurs des 21 pays d'Afrique francophone subsaharienne* et de Haïti. Les besoins identifiés localement, notamment pour les cinéastes non encore confirmés, concernent toute la chaîne de création. Le dispositif, transversal, vise à soutenir les projets de tous formats et genres, à tous les stades d'avancement (développement, production, post-production) et de les accompagner dans leur diffusion. Le fonds est coordonné par le CNC et géré par Generation Films à Ouagadougou (Burkina Faso).

2018 a marqué la première année du fonds et a rencontré un grand succès pour son lancement : 134 projets de 20 pays différents ont été candidats au premier appel à projet.

La commission sélective, composée de professionnels, réunie en juin 2018, a sélectionné 23 projets de 14 pays différents : 11 en développement, dix en production, un en finition, un en production et post-production, pour un montant total de près de 600 000€ auxquels viennent s'ajouter les apports en nature de la SODEC et Telefilm d'environ 100 000€.

L'aide au développement a été conçue comme un accompagnement complet des auteurs sélectionnés à des ateliers ou résidences d'écriture selon les besoins des projets et des auteurs. En 2018, lors de la première commission, 11 projets (un court métrage, huit longs métrages et deux séries) de neuf pays différents ont été soutenus et des partenariats ont été mis en place avec

Le Moulin d'Andé, le Groupe Ouest, la Résidence CLOS du FIFIB à Bordeaux, Sud Ecriture, Ouaga Film Lab, la Résidence des écritures francophones (La Rochelle), L'Inis (Montréal, partenariat de la SODEC).

L'aide à la production est un soutien financier pour des projets avancés, portés par un auteur et un producteur d'Afrique francophone subsaharienne. Contrairement à l'aide aux cinémas du monde (ACM), l'aide à la production du FJCF est également ouverte aux courts métrages et aux séries audiovisuelles. Il n'y a pas d'obligation de coproduction internationale ni de coproduction française. Le fonds ne cible pas seulement les films d'auteurs, mais aussi des films de genre ou comédies qui pourront rencontrer leur public localement.

En 2018, 11 projets (deux courts métrages, huit longs métrages et une série) de huit pays différents ont été soutenus en production. L'aide à la post-production s'adresse exclusivement aux longs métrages de cinéma. Elle vise à accompagner les projets dans la finalisation de leur montage, jusqu'à l'édition du DCP (Digital Cinema Package, équivalent numérique de la copie). En 2018, deux longs métrages (dont un ayant déjà bénéficié de l'aide à la production) de deux pays différents, un documentaire et une fiction, ont été soutenus et feront leur post-production à Montréal.

*Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Congo RDC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, îles Comores et Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Les Seychelles, Tchad, Togo

Intensification de la politique de coopération

Le CNC mène une politique active de coopération cinématographique avec de nombreux pays étrangers. Axe complémentaire aux soutiens sélectifs de nos fonds d'aide internationaux, le soutien en matière de coopération représente un enjeu important de nos relations internationales avec le monde entier.

Au niveau bilatéral, cela passe notamment par la signature de conventions de coopération visant à établir un partenariat étroit dans les champs de la production, de la diffusion, de la conservation et de la valorisation du patrimoine et de la lutte contre le piratage.

En 2018, une nouvelle convention a été signée avec nos homologues du Japon. Un atelier de coopération a par ailleurs été réalisé en partenariat avec le CNC malien et l'Institut français à Bamako en janvier 2018.

Dans le cadre de l'entente de jumelage signée en février 2017 entre le CNC et la SODEC, une étude prospective a été réalisée par deux experts français et québécois en 2018, en vue d'améliorer la distribution de nos cinématographies respectives sur chaque territoire. Quatre festivals franco-québécois ont pu être de nouveau labellisés, et les échanges de personnel entre le CNC et la SODEC se sont poursuivis, permettant de faire progresser la compréhension respective de nos deux institutions.

Sur un plan multilatéral, dans une volonté de développer et de structurer notre coopération avec la francophonie, la direction des affaires européennes et internationales a mené depuis 2016 des réflexions avec ses partenaires francophones que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique, le Film Fund Luxembourg au Luxembourg, la Sodec au Québec, Téléfilm Canada, réflexions auxquelles ont été invités des partenaires engagés au niveau des écritures ou de la diffusion, tels la SACD (France, Belgique, Canada), TV5 Monde, Orange, et France Télévisions. En Afrique, les institutions et de nombreux professionnels ont été impliqués.

Gros plan sur...

le renouvellement du Farap

2018 a vu la finalisation des conventions destinées à renouveler le fonds d'avance remboursable pour l'acquisition, la prospection et la promotion des œuvres cinématographiques (Farap), confié à l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) en 2013 pour 5 ans.

Doté de 12 M€, ce dispositif était destiné à apporter un soutien en trésorerie aux sociétés d'exportation de films établies en France en leur permettant de bénéficier d'avances remboursables pour financer leur programme d'acquisition de droits d'exploitation d'œuvres cinématographiques et des dépenses associées de promotion et de prospection à l'international. Ces avances étaient remboursables sur une durée maximum de deux ans et assorties d'une clause d'allègement partiel et conditionnel pouvant atteindre jusqu'à 25% du montant du prêt. En cinq ans, 18,3 M€ d'avances remboursables ont été accordés au profit de 26 sociétés d'exportation.

Les aménagements apportés au dispositif portent sur deux points :

- le premier vise à assurer une articulation cohérente avec la mise en œuvre du fonds de soutien automatique à la promotion internationale des œuvres cinématographiques. Ainsi, la fixation du taux de la clause d'allègement tient désormais compte du soutien automatique dont bénéficient les sociétés demandeuses. Si le prêt reste ouvert à toutes les sociétés d'exportation, la clause d'allègement a vocation à soutenir celles qui n'ont pas ou peu de soutien automatique ;
- le second point se fonde sur le constat d'un besoin similaire pour les sociétés d'exportation d'œuvres audiovisuelles et consiste dans l'élargissement du champ d'application du Farap au secteur audiovisuel.

Le CNC accorde également un soutien financier à des partenaires tiers contribuant directement à promouvoir et à diffuser les cinématographies du Sud. En 2018, les partenariats ont été recentrés sur l'accompagnement au stade du développement. Le CNC soutient ainsi des dispositifs dédiés, tels que Méditalents, Sud Ecriture (Tunisie), Ouaga Film Lab (Burkina Faso), Realness (Afrique du Sud), La Ruche Documentaire — Fidadoc (Maroc), Produire au Sud — Festival des 3 continents (Nantes), Bridging the Dragon, le Village des coproductions des Arcs. Il soutient également des auteurs étrangers en résidence au Moulin d'Andé – CECI, à la Cité des arts via l'association Usage du monde au XXIème siècle, à la Résidence de la Cinéfondation ou à l'Esav de Marrakech ainsi que des producteurs participants à EAVE (European Audiovisual Entrepreneurs).

En 2018, le CNC a poursuivi ses partenariats avec le volet professionnel de plusieurs festivals en France et à l'étranger, au sein desquels des bourses d'aide au développement sont accordées : Carthagène (mars), Meeting on the bridge à Istanbul (avril), Open Doors à Locarno (août), Cinemed à Montpellier (octobre), Golden Horse à Taipei (novembre), Crossroads à Thessalonique et Torino Scriptlab (novembre).

Le CNC soutient également la diffusion des cinémas du monde et est partenaire de plusieurs festivals en France, tels que le Fifam (Amiens), le Festival des 3 Continents (Nantes), Cinémas d'Amérique latine (Toulouse), le Fica (Vesoul), le festival européen des Arcs, Cinemed (Montpellier) et à l'étranger, tels que les Trophées francophones du Cinéma, Manarat (Tunisie), Ecrans noirs (Cameroun), le Cinéma numérique ambulant (CNA), Les Ecrans de la paix, le FIFF (Namur).

Dogman de Mattéo Garrone © Le Pacte



Exportation et diffusion à l'étranger

Aides à la promotion internationale des œuvres

Le CNC a fait de l'export une priorité de son action et a réformé ses dispositifs de soutien en 2017. En 2018, il a poursuivi la mise en œuvre de son plan en faveur de la promotion internationale des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Œuvres cinématographiques

Lors de son lancement, en 2017, le fonds de soutien automatique à la promotion à l'étranger d'œuvres cinématographiques, pierre angulaire de la réforme, a été doté d'une enveloppe de 25,5 M€ pour la durée de son expérimentation fixée à 3 ans.

En 2017, le fonds de soutien automatique avait généré 10,4 M€, un montant supérieur à la moyenne annuelle envisagée lors de la préfiguration du fonds. Ceci a conduit le comité de suivi présidé par René Bonnell à convenir d'un ajustement des paramètres de génération du soutien pour les deux années à venir afin d'assurer que l'expérimentation puisse être menée à bien dans les conditions prévues. En 2018, le soutien généré par le fonds a ainsi été contenu à 8,2 M€.

Œuvres audiovisuelles

La réforme mise en œuvre en 2017 a simplifié et renforcé le dispositif de soutien à la promotion internationale des œuvres audiovisuelles. Les aides sont désormais attribuées de façon automatique pour l'essentiel des dépenses éligibles et peuvent être demandées tout au long de l'année, ce qui facilite la gestion du dispositif en allégeant la procédure d'attribution et permet aux bénéficiaires de déposer leurs demandes selon leur propre calendrier. Seuls deux types de dépenses (webmarketing et site internet) restent soumis à l'examen de la commission d'aide sélective qui ne se réunit plus que deux fois par an. En 2018, 647 œuvres et 129 catalogues ont reçu une aide pour un montant total de 2,8 M€.

Le bilan annuel du fonctionnement du nouveau mécanisme, réalisé fin 2018 par les experts de la commission d'aide sélective, a fait apparaître que certains paramètres de l'automatisation gagneraient à être affinés afin d'améliorer l'efficacité du dispositif et accompagner la croissance des exportations d'œuvres audiovisuelles françaises. Ces modifications entreront en vigueur en 2019.

Par ailleurs, l'expérimentation menée en coopération avec TV France International (TVFI) pour encourager l'organisation d'opérations spéciales destinées à valoriser des œuvres audiovisuelles au moment de leur lancement, a permis de soutenir 12 sociétés et 15 œuvres à hauteur de 103 000 €. Après deux ans d'expérimentation, la commission d'aide sélective a conclu à l'utilité de cette aide et à l'intérêt de la pérenniser en rendant cette dépense éligible à l'aide sélective.

En 2017, les ventes de programmes audiovisuels français à l'étranger ont enregistré le record historique de 205,2 M€, en progression de 8,5 % par rapport à 2016. L'ensemble des flux à l'exportation a atteint 325,5 M€.

Diamantino de Gabriel Abrantes et Daniel Schmidt © UFO Distribution



Soutien à la diffusion du cinéma français par les salles numérisées du réseau culturel français à l'étranger

Les salles du réseau culturel français à l'étranger jouent un rôle essentiel pour la diffusion des films français et européens, en particulier dans les pays où leur distribution commerciale est limitée en raison de la faiblesse du nombre de salles et/ou de la diversité des œuvres disponibles sur les écrans. Leur numérisation constitue un enjeu pour le renforcement de leur programmation cinématographique ainsi que pour la promotion du cinéma français à l'étranger.

Depuis la signature en 2014 de la première convention de partenariat entre le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI), le CNC, l'Institut français (IF) et Unifrance, 22 salles du réseau culturel français ont pu bénéficier du soutien financier du CNC (plus de 1,7 M€) pour la numérisation de leur équipement. Les dernières à avoir ouvert leurs portes sont celles de Bogota, Bangkok, Tanger et Washington. Le réseau compte déjà plus de cinquante salles numérisées et le mouvement se poursuit.

Les travaux de numérisation réalisés, il reste à relever le défi de la programmation des salles et de la professionnalisation du réseau. Le comité de pilotage, composé de représentants du CNC, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), de l'IF et d'Unifrance, s'attache à accompagner le réseau afin qu'une programmation régulière et ambitieuse puisse être développée pour faire connaître le cinéma français, donner le goût de la diversité et conquérir de nouveaux publics.

Des achats mutualisés de droits de diffusion culturelle pour l'Afrique subsaharienne sont coordonnés par le poste de Dakar. Les neuf salles marocaines fonctionnent comme un réseau national. Des synergies se développent également en Asie. Des formations sont régulièrement organisées par l'IF et le MEAE. En 2017, outre les quatre salles labellisées par le réseau Europa Cinemas (Londres, Berlin, Prague et Bucarest), celles de Madagascar, Libreville, Mexico et Ougadougou figurent au classement des salles enregistrant le plus grand nombre de spectateurs. Au total, plus de 10 000 séances ont été programmées par le réseau représentant plus de 530 000 entrées.

La valorisation du modèle français à l'étranger

Le 22 décembre 2017, le ministère de la Culture (français) a signé le contrat du jumelage entre l'Union européenne et le Maroc sur le « Renforcement institutionnel du ministère de la Communication et de ses partenaires de la communication et de l'audiovisuel ». Parmi les nombreux intervenants retenus pour participer à ce jumelage, le CNC avait été identifié pour son expertise dans les domaines du patrimoine filmique et des activités de laboratoire, des aides publiques à la production et à la distribution d'œuvres cinématographiques, de l'administration et de la stratégie d'une agence publique en charge du cinéma, du droit de l'audiovisuel, ainsi que des outils de financement de la création.

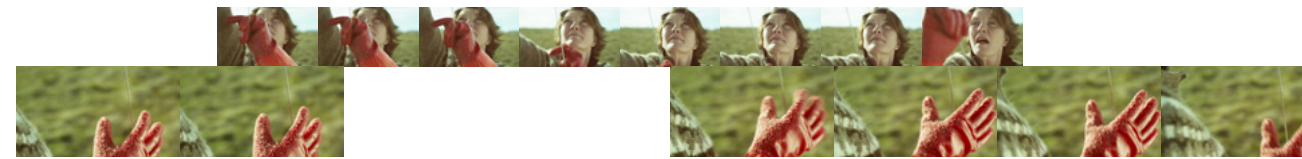
En 2018, plusieurs agents du CNC ont été mobilisés pour participer à ce jumelage en tant qu'experts.

L'implication du CNC dans ce jumelage a permis de resserrer les liens entre l'agence française et l'agence marocaine, et de jeter les bases d'une coopération bilatérale renforcée dans les années à venir. Le CCM est en effet l'institution cinématographique africaine la plus proche du CNC quant à sa philosophie et à son ambition. Le jumelage permet aussi aux experts du CNC d'apporter une aide précieuse au ministère marocain de la Communication, dans le cadre de la rédaction de son projet de loi sur l'audiovisuel, comme dans le domaine des outils fiscaux, lesquels font l'objet d'une réflexion au Maroc.

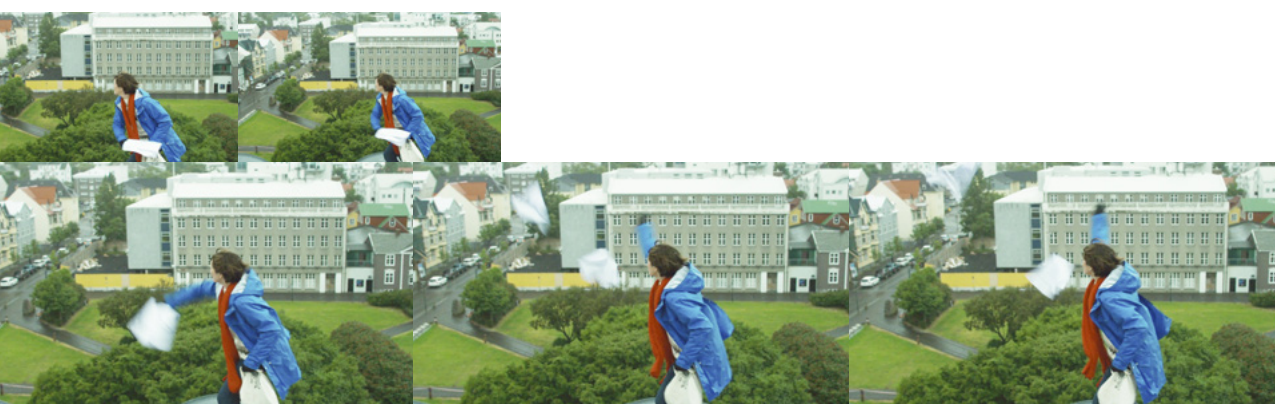
Le CNC a aussi développé une relation de travail avec l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du mandat qui lui a été confié pour le développement des industries culturelles et créatives. Cette coopération entre le CNC et l'AFD a notamment pris la forme d'une mission effectuée au Liban par le conseiller aux affaires bilatérales, prise en charge intégralement par l'AFD, et visant à évaluer, conjointement avec l'équipe de l'AFD, la validité d'un projet de fonds d'investissement privé dans le cinéma.

Razzia de Nabil Ayouch © Ad Vitam









CHAPITRE SEPT

L'activité juridique, reflet de l'action du CNC

Les différentes orientations ou décisions prises par le CNC en faveur du cinéma, de l'audiovisuel, de la création numérique ou encore du jeu vidéo trouvent leur traduction concrète dans l'aménagement des dispositifs d'aide et autres travaux législatifs et réglementaires. Cette activité juridique reflète une grande partie des actions du CNC.

L'aménagement du règlement général des aides financières du CNC

Quatre délibérations modifiant le règlement des aides financières du CNC (RGA) ont été adoptées en 2018 par le conseil d'administration du CNC. Ces quatre délibérations ont donné lieu au total à l'adoption de 16 mesures.

Délibération n° 2018/CA/03 du 29 mars 2018

Quatre mesures ont été adoptées :

- Création d'un dispositif d'aides à la production de films de genre afin d'encourager la diversité des genres au cinéma et d'élargir la palette narrative des projets proposés, en soutenant chaque année, après sélection par un jury, jusqu'à trois films à hauteur de 500 000 € chacun.
- Aménagement des aides à la promotion à l'étranger des œuvres cinématographiques : ajustement des paramètres de génération du soutien automatique afin de respecter l'enveloppe budgétaire prévue pour la durée de l'expérimentation du dispositif ; précision de certaines dépenses éligibles afin d'encourager l'investissement des bénéficiaires dans la promotion des œuvres ; modification des critères d'éligibilité pour permettre à certaines œuvres audiovisuelles exploitées à l'international comme des œuvres cinématographiques de générer du soutien automatique.
- Aménagement des aides automatiques à la promotion à l'étranger des œuvres audiovisuelles : revalorisation du plafond annuel d'aide et des taux de soutien des dépenses de base de la prospection internationale.
- Aménagement des aides sélectives à l'exploitation cinématographique : suppression de la condition d'éligibilité réservant l'accès aux aides à la programmation difficile et aux aides à la création et à la modernisation aux personnes qui exploitent un maximum de 50 salles ; refonte plus générale des aides à la création et à la modernisation pour prévoir une aide à la petite et à la moyenne exploitation, concernant les établissements réalisant moins de 1 % des entrées sur le territoire national, avec une majoration lorsque l'établissement est implanté dans une zone insuffisamment équipée.

Délibération n° 2018/CA/13 du 5 juillet 2018

Trois mesures ont été adoptées :

- Parité au sein des commissions d'aides : instauration de la parité entre les femmes et les hommes dans la composition de chacune des commissions consultatives saisies dans le cadre de l'attribution des aides du CNC.
- Mise en conformité des allocations directes à la production d'œuvres de courte durée avec la réglementation européenne des aides d'État concernant la territorialisation des dépenses.
- Refonte de la commission compétente en matière d'aides à la vidéo et à la diffusion en ligne : transformation de la commission des aides à l'édition vidéographique en une commission des aides à la diffusion en vidéo physique et en ligne avec trois collègues ; suppression corrélative de la commission des aides à la numérisation et à la diffusion des œuvres cinématographiques du patrimoine.

Délibération n° 2018/CA/17 du 21 septembre 2018

Cinq mesures ont été adoptées :

- Aménagement du dispositif des avances majorées sur le soutien à l'exploitation cinématographique : suppression du lien de dépendance entre l'obtention préalable d'une aide sélective et la demande d'une avance majorée ; alignement du critère retenu pour définir les petits et moyens exploitants, auxquels sont réservés les avances majorées, sur celui prévu dans le cadre du nouveau dispositif d'aides sélectives à la petite et moyenne exploitation, se référant à la fréquentation nationale moyenne.
- Modernisation des aides aux nouveaux médias qui deviennent les aides aux œuvres immersives ou interactives : repositionnement du dispositif d'aides sur les œuvres dites immersives ou interactives développant une proposition narrative fondée sur une expérience de visionnage dynamique ; amélioration de certaines modalités de fonctionnement des aides, en supprimant la condition de préfinancement français pour s'adapter aux réalités d'un marché distinct de l'audiovisuel, et en instaurant une dérogation au plafond d'aides publiques jusqu'à 60 % pour les œuvres difficiles.
- Aménagement de la mesure dite « maîtrise des coûts de production » restreignant l'accès aux aides à la production pour les œuvres présentant un coût artistique disproportionné par rapport à leur coût de production : prise en compte de l'ensemble des rémunérations attribuées directement ou indirectement aux talents, par le biais de personnes morales qui leur sont liées du fait d'un contrôle capitaliste ou de l'exercice d'une fonction de direction.
- Mesures spécifiques en faveur des œuvres cinématographiques d'animation (« plan animation ») : renforcement du dispositif dit de la « passerelle animation », permettant d'investir du soutien automatique audiovisuel pour la préparation d'œuvres cinématographiques d'animation, par l'augmentation du montant total pouvant être investi et l'assouplissement de l'exigence de financement sur le marché ; amélioration des conditions d'investissement du soutien automatique à la préparation par l'augmentation du plafond des sommes pouvant être investies et l'allongement du délai pour entrer en production ; revalorisation du plafond des aides sélectives au développement

de projets; fixation à 50 % (au lieu de 25 %) du taux de l'allocation directe attribuée en complément des sommes investies pour la production; rehaussement du plafond des dépenses de distribution prévu pour l'éligibilité aux aides sélectives à la distribution d'œuvres inédites et d'œuvres destinées au jeune public; création d'une majoration dans le cadre des aides sélectives à la création visuelle et sonore pour les projets développant une stratégie de diffusion ambitieuse;

- Aménagement des aides sélectives à l'édition vidéographique, à la diffusion en ligne et à la numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine: extension du dispositif d'aides portant sur des projets communs d'édition vidéo ou de diffusion en ligne et de numérisation d'œuvres cinématographiques du patrimoine («NUMEV»), auparavant réservé à des œuvres unitaires, aux programmes d'œuvres cinématographiques; suppression des aides sélectives à la diffusion en ligne d'une œuvre déterminée afin de les réserver au programme éditorial.

Délibération n° 2018/CA/23 du 29 novembre 2018

Cinq mesures ont été adoptées :

- Revalorisation à 70 % du taux d'intensité des aides financières à la production et à la préparation des œuvres cinématographiques de longue durée pour les œuvres difficiles ou à petit budget qui ne bénéficient pas du crédit d'impôt.
- Création d'une allocation directe pour la production lorsqu'il y a parité entre les femmes et les hommes: attribution d'une allocation égale à 15 % du soutien investi lorsque cinq points sont obtenus (sur un barème de dix) correspondant à des postes clés de la création et de la production, à raison d'un point par fonction ou poste occupé par une femme.
- Aménagement des aides automatiques à la production d'œuvres audiovisuelles: mesures sectorielles par genre (meilleur accompagnement des documentaires de création dits «hybrides», rééquilibrage des soutiens aux séries de fiction pour les recentrer vers les œuvres les plus ambitieuses, limitation de la durée prise en compte dans le calcul du soutien généré pour les séries de fiction et d'animation au titre des génériques, et, s'agissant des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant, recentrage du soutien sur les œuvres à plus-value artistique et de catalogue, implication plus forte des diffuseurs dans le financement en numéraire des œuvres); mesure transversale d'augmentation des seuils d'accès au soutien automatique.
- Aménagement des aides sélectives à la production d'œuvres de courte durée: s'agissant des aides avant réalisation, fixation du montant des subventions à la réécriture et institution d'un dispositif de chiffrage de l'aide sous forme de bourse de résidence sur la base du programme proposé par la résidence; s'agissant des aides au programme de production, adaptation du barème de points aux évolutions de la diffusion des œuvres, modification des plafonds d'attribution de points, et création d'une passerelle permettant aux producteurs d'investir une partie de l'enveloppe financière attribuée dans le développement d'un projet d'œuvre cinématographique de longue durée ou d'un projet d'œuvre audiovisuelle.
- Éligibilité de certaines dépenses de formation aux aides à l'exploitation afin d'encourager les salles de cinéma à mieux former leur personnel dans

trois domaines stratégiques pour le développement de l'exploitation (utilisation des nouveaux outils numériques en matière de communication et de marketing, accueil des personnes en situation de handicap, maintenance et entretien des outils de projection numérique.

Mesures de lutte contre la piraterie audiovisuelle en ligne

Par deux délibérations n° 2018/CA/08 du 29 mars 2018 et n° 2018/CA/29 novembre 2018 modifiant la délibération n° 2010/CA/04 du 30 novembre 2010, la présidente du CNC a reçu délégation de pouvoir pour exercer, sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration du CNC, toute action en justice en demande ou en intervention au pénal et au civil [articles L. 331-3 et L. 336-2 du code de la propriété intellectuelle] dans le cadre de la lutte contre la piraterie audiovisuelle en ligne.

Modernisation des engagements de programmation et achèvement de la réforme de la procédure de sanctions administratives

Le décret n° 2018-247 du 6 avril 2018 a modifié la partie réglementaire du code du cinéma et de l'image animée.

S'agissant des engagements de programmation, le décret a abaissé de 8 à 6 le seuil de salles à partir duquel un exploitant d'établissement de spectacles cinématographiques est tenu de faire homologuer des engagements de programmation. Il a par ailleurs complété le contenu des engagements qui doivent également contribuer à favoriser la promotion gratuite de toutes les œuvres cinématographiques programmées au sein des espaces promotionnels des établissements de spectacles cinématographiques.

Ce décret a par ailleurs permis de parachever la réforme de la procédure de sanctions administratives opérée dans le cadre de l'ordonnance du 4 mai 2017 modifiant la partie législative du code du cinéma et de l'image animée, en précisant dans la partie réglementaire les modalités techniques de cette procédure.

Il a enfin procédé à certains aménagements techniques notamment liés à l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 et de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014.

Suppression de deux obligations de production de documents

Le décret n° 2018-248 du 6 avril 2018 a supprimé deux normes portant sur les entreprises du secteur du cinéma :

- l'obligation de remise, à l'appui d'une demande de visa d'exploitation d'une œuvre étrangère en version originale, du texte et de la traduction juxtalinéaire en français du titre ou du dialogue et, le cas échéant, des sous-titres de la version originale.
- l'obligation, pour les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques soumis à des engagements de programmation, de remettre chaque année au président du CNC, un rapport relatif à l'exécution de ces engagements.

Les mesures fiscales

Plusieurs mesures ont été adoptées par le Parlement lors de l'examen des lois de finances de fin d'année permettant de renforcer ou d'adapter certains dispositifs fiscaux existants.

Renforcement et prorogation du dispositif du crédit d'impôt international

Les articles 144 et 146 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ont renforcé le dispositif du crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles [crédit d'impôt international] prévu à l'article 220 quaterdecies du code général des impôts d'une part, en le prorogeant jusqu'au 31 décembre 2022 et, d'autre part, en portant à 40 % le taux applicable aux dépenses relatives aux traitements numériques des images pour les œuvres de fiction à forts effets visuels dès lors que ces dépenses représentent au moins 2 M€. L'entrée en vigueur de cette seconde mesure est subordonnée à son autorisation par la Commission européenne.

Renforcement des contrôles ciblés du crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Afin de mieux cibler les contrôles diligentés par la Direction générale des finances publiques portant sur le crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles prévu à l'article 220 sexies du code général des impôts, l'article 161 de la loi de finances pour 2019 a prévu que, dans le cadre des audits réalisés au titre du dispositif de transparence issu de la loi de 2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine, le CNC transmette le rapport d'audit à l'administration fiscale lorsque celui-ci aura révélé une irrégularité relative aux dépenses ayant servi au calcul du crédit d'impôt.

Aménagement de la TSA dans les DOM

Pour mémoire, le dispositif d'extension de la TSA dans les départements d'outre-mer prévoyait une montée en puissance progressive du taux pour atteindre 10,72 % en 2021. L'article 200 de la loi de finances pour 2019 a plafonné le taux de la TSA applicable dans les DOM à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de tenir compte des difficultés liées aux spécificités des salles de cinéma situées dans ces départements.

Extension du dispositif de mécénat aux festivals de séries audiovisuelles

Afin d'assurer une égalité de traitement entre les œuvres cinématographiques et les œuvres audiovisuelles, l'article 61 de la loi de finances pour 2019 a étendu le dispositif fiscal du mécénat, jusqu'ici réservé aux festivals d'œuvres cinématographiques, aux particuliers et entreprises qui effectuent des dons au profit des associations qui organisent des festivals d'œuvres audiovisuelles. Cette mesure traduit ainsi l'évolution quantitative et qualitative des œuvres audiovisuelles, notamment des séries, tant en matière de budget, de casting que de sociétés de production.

Gros plan sur...

les mesures en faveur de la parité entre les femmes et les hommes

Deux mesures ont été adoptées en 2018 afin de favoriser l'égalité des sexes dans le cadre des dispositifs d'aides du CNC. Elles s'inscrivent de manière générale dans le cadre de l'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, selon lequel les établissements publics de l'Etat doivent mettre en œuvre « une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes ».

La première mesure, adoptée par la délibération n°2018/CA/13 du 5 juillet 2018, concerne la procédure d'attribution des aides. Elle se situe dans le prolongement de l'article 205 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 prévoyant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe pour les commissions qui, au sein des établissements publics placés sous tutelle du ministre de la Culture, sont consultées sur l'attribution d'aides financières. Cette mesure a permis de consacrer directement dans le RGA, texte de référence pour les professionnels du secteur, des dispositions tendant à une composition équilibrée au sein de chacune des commissions consultatives chargées de donner un avis sur l'attribution des aides du CNC. Il est ainsi prévu que les commissions comprennent un nombre égal de femmes et d'hommes. Si les sièges à pourvoir sont en nombre impair, l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes ne peut être supérieur

à un. Lorsqu'une commission est formée de plusieurs collèges, cette parité s'applique à chacun des collèges.

La seconde mesure, adoptée par la délibération n°2018/CA/23 du 29 novembre 2018, concerne les aides à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée. Toujours dans le cadre des objectifs fixés par la loi de 2014 précitée, incluant notamment des actions visant à garantir « l'égal accès à la création et à la production culturelle et artistique », un bonus de 15 % du soutien investi par le producteur délégué a été instauré lorsqu'il existe une parité entre les femmes et les hommes au sein de l'équipe de production. Ce dispositif devrait permettre d'encourager le changement dans la constitution des équipes et donc de favoriser un meilleur accès des femmes à la direction des entreprises de production et aux postes clés de la création et de la production. Pour l'attribution de ce bonus, qui concerne les œuvres de fiction et d'animation, il a été établi un barème de dix points, affectés au représentant légal de l'entreprise, au réalisateur, à l'auteur et aux différents chefs de postes. Le bonus est attribué dès lors que cinq points sont obtenus à raison d'une fonction ou d'un poste occupé par une femme.

CHAPITRE HUIT

Le CNC, ses ressources

Financé pour l'essentiel par des taxes spécifiques portant sur les différents modes de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, le CNC réinjecte ces sommes au profit de ces mêmes secteurs, au travers de nombreux dispositifs d'aide, sélective ou automatique.

Les ressources budgétaires

Le budget du CNC est financé à plus de 85 % par des taxes spécifiques qui lui sont affectées ; les autres ressources proviennent des remboursements d'aides ou d'avances, du versement de crédits fléchés et de quelques autres ressources propres (prélèvements spéciaux sur les bénéfices résultant de la production, de la distribution ou de la représentation de films pornographiques ou d'incitation à la violence ; sanctions pécuniaires pouvant être prononcées par le CSA).

Les trois taxes affectées

Le fonds de soutien au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia que gère le CNC est financé pour l'essentiel par le produit de trois taxes qui lui sont directement affectées.

- La taxe spéciale additionnelle (TSA) : elle représente 10,72 % du prix de chaque entrée en salle de cinéma. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la TSA a été étendue aux exploitants cinématographiques établis dans les DOM, à un taux réduit de 3 % en 2018, stabilisé à 5 % à compter de 2019.
- La taxe sur les services de télévision (TST) qui concerne à la fois les éditeurs (TST-E) et les distributeurs (TST-D) :
 - TST-E : à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 27 octobre 2017 relative à la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) portant sur la taxe sur les services de télévision dans son volet « éditeur » (TST-E), une mesure de sécurisation de la TST-E a été adoptée en loi de finances rectificative pour 2017. Ce dispositif transitoire de versement d'acomptes de TST-E a permis un paiement dès 2018 tant par les éditeurs que par les régies publicitaires. Au titre de 2018, ceux-ci s'acquittent d'une taxe de 5,65 % sur le chiffre d'affaires au-delà de 11 M€ (16 M€ pour ceux qui ne bénéficient pas de ressources publicitaires), proratisé entre les éditeurs et leurs régies.
 - TST-D : pour les distributeurs (chaînes auto-distribuées, câblo-opérateurs, opérateurs satellitaires et opérateurs de télécommunication), la taxe est calculée selon un barème progressif de quatre tranches (de 0,5 % à 3,5 %, et un taux additionnel de 3,75 % pour l'auto-distribution).
- La taxe sur les services vidéo (TSV) : elle représente 2 % du prix de vente. Après examen par la Commission européenne, les deux mesures d'extension de la TSV à toutes les plateformes numériques, françaises ou étrangères, gratuites ou payantes, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Outre les perspectives de recettes qu'ouvrent ces deux mesures d'extension, ces dernières revêtent un caractère symbolique majeur en intégrant désormais ces plateformes dans l'écosystème du fonds de soutien.

Ce modèle de financement par taxe affectée a fait l'objet d'une évaluation positive par le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO, associé à la Cour des comptes) dans le cadre de son rapport d'octobre 2018 consacré aux taxes affectées.

En 2018, le produit des taxes encaissé par le CNC s'est élevé à 674,77 M€. Ce montant, stable par rapport à 2017 (675,02 M€), se décompose comme suit :

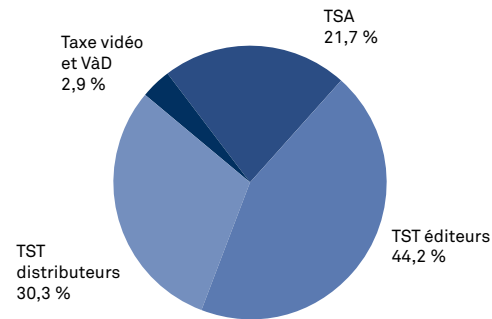
- Taxe spéciale additionnelle (TSA) : 146,02 M€ grâce à la bonne tenue des entrées en salles, en baisse de 1,5 % par rapport à 2017, ce qui s'explique par une moindre fréquentation enregistrée entre décembre 2017 et novembre 2018 (203,4 millions d'entrées en France métropolitaine) qu'entre décembre 2016 et novembre 2017 (près de 210 millions d'entrées en France métropolitaine).
- Taxe sur les services de télévision (TST) : 500,03 M€ (-2,1 % par rapport à 2017) :
 - La TST éditeurs augmente de 6,6 M€ (+2,3 %) par rapport à 2017, résultat de la progression du chiffre d'affaires imposable de certains éditeurs historiques et de la TNT entre 2016 et 2017.
 - La TST distributeurs diminue de 17,1 M€ (-7,8 %) par rapport à 2017. Cette évolution s'explique en partie par des soupçons de fraude aux offres de presse, diminuant d'autant le chiffre d'affaires hors taxe des offres triple play déclaré par certains fournisseurs d'accès à internet (FAI). Le CNC a d'ailleurs lancé des contrôles fiscaux auprès des opérateurs concernés. La nouvelle diminution du chiffre d'affaires de la télévision payante, et notamment de la chaîne Canal+, contribue également à cette baisse.
- Taxe sur les services vidéo (TSV) : 25,72 M€, en hausse de 58,7 % par rapport à 2017. L'assujettissement à compter du 1^{er} janvier 2018 des plateformes étrangères de vidéo à la demande, payantes (comme Netflix) ou gratuites (comme YouTube) a permis d'enrayer la décroissance du produit de la TSV liée à la baisse du marché de la vidéo physique (DVD et Blu-ray).

Exécution du produit des taxes du fonds de soutien (M€)

	2016	2017	2018
TSA	151,63	148,28	146,02
TST	509,42	510,51	500,03
dont TST éditeurs	274,50	290,20	296,81
dont TST distributeurs	234,92	220,31	203,22
TSV	17,66	16,21	25,72
recettes diverses*	0,00	0,02	3,00
produit des taxes	678,71	675,02	674,77

* Taxe sur les films pornographiques ; sanctions pécuniaires auxquelles le CSA peut condamner les chaînes de télévision. En 2018, le CNC enregistre une recette exceptionnelle de 3 M€ liée aux sanctions pécuniaires prononcées par le CSA.
Source : CNC — recettes exécutées.

Part des taxes dans le financement du fonds de soutien en 2018



Source : CNC.

Le fonds de soutien est financé à 74,5 % par la TST.

Les remboursements et reversements sur aides

Outre les taxes affectées, les ressources du CNC proviennent des remboursements au titre des aides versées sous forme d’avances (avances sur recettes, avances sur les soutiens automatiques à l’exploitation et à la production audiovisuelle, aides au développement de projets de long métrage, aides à la numérisation des salles et des œuvres), ainsi que des reversements sur subventions.

En 2018, les remboursements et reversements sur aides se sont élevés à un total de 87,7 M€. Ces crédits sont réinjectés dans les dispositifs de soutien et financent l’attribution de nouvelles aides.

Exécution des remboursements et reversements sur aides (M€)

	2016	2017	2018
Remboursements et reversements	98,29	91,08	87,66

Source : CNC — recettes exécutées.

Les partenariats financiers

Huit dispositifs sont par ailleurs cofinancés par le CNC : le fonds d’aide au jeu vidéo (FAJV), le dispositif pour la création artistique multimédia (DICRéAM), l’aide aux cinémas du monde (ACM), l’aide aux cinémas du monde – volet distribution (ACM – distribution), le CNC Lab, le fonds Images de la diversité et depuis 2018 le fonds pour la jeune création francophone (FJCF) et le fonds d’aide franco-allemand au co-développement de séries audiovisuelles. Les crédits reçus des partenaires du CNC se sont élevés à 3 M€ en 2018.

Crédits reçus au titre des dispositifs cofinancés (M€)

	2016	2017	2018
Dispositifs cofinancés	1,93	4,05	2,98

Source : CNC — recettes exécutées.

Les crédits gérés pour le compte de tiers

Certains ministères et établissements publics de l’État consacraient des crédits au financement de la production et de la diffusion de films. Comme le prévoit la législation, le CNC centralisait leurs paiements (article L. 111-2 du code du cinéma et de l’image animée).

Le CNC ayant décidé, en accord avec ses partenaires financiers, d’arrêter progressivement l’exercice de son activité au titre des crédits gérés pour le compte des administrations civiles, les versements ont cessé. Les crédits sont désormais soit en cours de restitution, soit dédiés à l’achèvement des dossiers déjà engagés. En 2018, ils s’élèvent à 7500 €.

Crédits reçus au titre du budget des administrations civiles (M€)

	2016	2017	2018
Budget des administrations civiles	1,84	0,62	0,01

Source : CNC — recettes exécutées.

Les autres ressources

Le CNC dispose de ressources propres, provenant notamment des cotisations professionnelles des entreprises du secteur du cinéma, d’une quote-part des frais d’inscription aux registres du cinéma et de l’audiovisuel (RCA) et de divers autres produits de plus faible rendement. Ces crédits servent à financer les dépenses liées à la gestion des aides et de l’établissement (masse salariale, fonctionnement et investissements) en complément des frais de gestion prélevés sur le produit des taxes.

Exécution des ressources propres de l’établissement (M€)

	2016	2017	2018
cotisations professionnelles	10,58	9,52	8,58
inscriptions au RCA	1,80	2,28	2,06
autres produits	0,53	0,40	1,28
total	12,91	12,21	11,92

Source : CNC — recettes exécutées.

Les dépenses

Le budget du CNC est pour l’essentiel consacré aux aides et autres dépenses de soutien, qui constituent le cœur de sa mission. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées d’une année sur l’autre.

Les dépenses de soutien

Dans le secteur du cinéma, le CNC octroie des aides automatiques et sélectives à la production, à la distribution et à la diffusion des œuvres. Il soutient à ce titre le secteur de l’exploitation, pour assurer le maintien sur l’ensemble du

territoire d'un réseau dense et moderne de salles. Il soutient la production et la distribution d'œuvres de cinéma, pour assurer au public une grande diversité de l'offre culturelle, en particulier d'œuvres françaises, mais aussi pour contribuer à structurer un secteur industriel créateur de richesses et d'emplois, où l'excellence française est particulièrement reconnue. Il finance également la subvention allouée à la Cinémathèque française, à La Fémis et à la politique d'éducation à l'image. Enfin, il a pour mission la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique.

Dans le secteur de l'audiovisuel, l'action du CNC a pour objet de favoriser, via des aides automatiques et sélectives, la création et la production d'œuvres audiovisuelles françaises et européennes destinées à être diffusées sur les chaînes de télévision et les nouveaux supports. Le CNC soutient également la création de contenus numériques pour les nouveaux médias et encourage le développement de contenus multi-supports.

De façon transversale, le CNC soutient les industries techniques et l'innovation dans tous les secteurs, y compris dans le jeu vidéo. Il met en œuvre des aides en faveur de l'édition vidéo et de la vidéo à la demande, contribue à la promotion du cinéma et des programmes audiovisuels à l'étranger, participe aux financements visant à soutenir la production cinématographique et audiovisuelle en régions et contribue au fonds de garantie des prêts bancaires mis en œuvre par l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (Ifcic).

Le CNC soutient enfin de manière spécifique les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel dans la transition numérique. Un vaste plan d'investissement pluriannuel a été lancé fin 2010 pour accompagner le passage à la projection numérique dans les salles, contribuer à la numérisation des œuvres de patrimoine et renforcer la production audiovisuelle française pour répondre à la demande croissante des chaînes de la TNT.

En 2018, le montant des soutiens s'est élevé à 803,52 M€, réparti comme suit :

- 440,24 M€ pour le soutien automatique (+ 0,9 % par rapport à 2017)
- 351,73 M€ pour les aides sélectives (+ 0,3 % par rapport à 2017)
- 11,56 M€ pour le « plan numérique ».

En 2018, les soutiens au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia ont été pour l'essentiel financés par les taxes du fonds de soutien, par des crédits issus des réserves dites de « solidarité pluriannuelle », « numérique » et « fonds exportation » constituées à cet effet lors des exercices précédents et par des remboursements d'avances.

Dépenses de soutien mises en œuvre par le CNC (M€)

	2016	2017	2018
soutiens automatiques cinéma	194,11	200,01	195,79
automatique production	80,61	86,43	84,78
automatique distribution	38,81	39,58	37,89
automatique exploitation	74,68	73,99	73,12

soutiens sélectifs cinéma	161,77	171,15	162,71
production et création	45,21	47,84	50,66
distribution	10,66	15,25	15,07
exploitation	76,72	79,45	67,01
diffusion du cinéma	29,18	28,61	29,98
total soutiens cinéma	355,88	371,16	358,50
soutiens automatiques audiovisuel	221,01	221,75	232,65
soutiens sélectifs audiovisuel	73,63	73,83	73,21
total soutiens audiovisuel	294,64	295,58	305,85
soutien automatique à l'édition vidéo et à la V&D	3,69	4,00	3,49
automatique édition vidéo	1,44	1,35	1,26
automatique édition V&D	2,25	2,65	2,23
Automatique exportation	–	10,35	8,32
soutiens sélectifs dispositifs transversaux	110,26	105,54	115,81
industries techniques	5,33	4,36	4,35
vidéo et V&D	7,10	7,49	7,23
innovation et jeu vidéo	11,79	14,06	19,81
promotion et exportation	28,78	26,98	28,03
production en région	15,71	21,17	22,31
autres soutiens	41,56	31,47	34,08
total dispositifs transversaux	113,95	119,89	127,61
plan numérique et DPC	20,00	12,63	11,56
Total dépenses de soutien	784,46	799,26	803,52

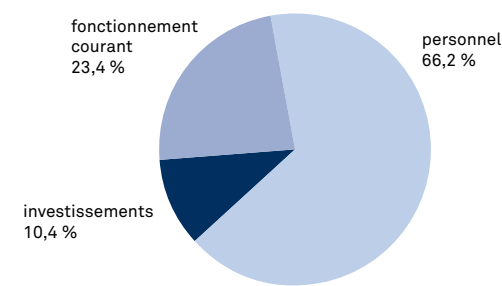
Source : CNC — dépenses engagées. Les montants indiqués correspondent, pour les soutiens automatiques, aux nouveaux droits générés au cours de l'exercice et, pour les soutiens sélectifs, aux aides attribuées dans l'année.

Des frais de fonctionnement maîtrisés

Les dépenses liées à la gestion des soutiens et de l'établissement s'élèvent en 2018 à 48,86 M€ et recouvrent plusieurs types de dépenses :

- les dépenses de personnel qui représentent 66,2 % de l'ensemble ;
- les investissements, notamment informatiques, avec la poursuite d'importants chantiers comme la refonte de l'application de gestion des aides automatiques et sélectives (projet SAGESS) ou la sécurisation des systèmes d'information du Centre ;
- les charges de gestion courante ;
- les dépenses exceptionnelles mises en œuvre dans le cadre des opérations immobilières du CNC avec le regroupement des équipes parisiennes sur un siège unique situé boulevard Raspail.

Exécution des dépenses de gestion en 2018



Source : CNC.

Dépenses liées à la gestion du CNC (M€)

	2016	2017	2018
dépenses de personnel	31,29	31,69	32,36
investissements	4,06	4,62	5,09
fonctionnement courant	12,93	12,83	11,42
total	48,28	49,13	48,86

Source : CNC — dépenses engagées.

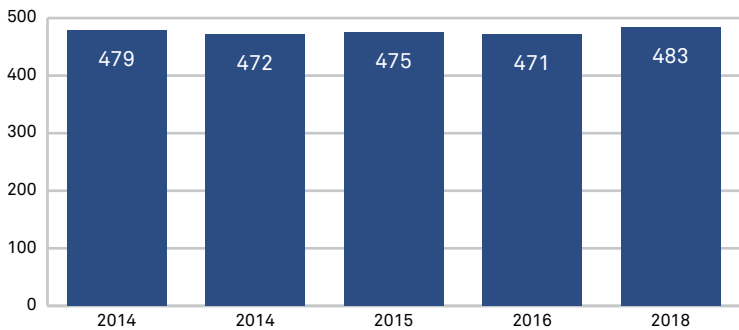
Les ressources humaines

Les effectifs

Au 31 décembre 2018, le CNC emploie 483 agents, soit cinq agents de plus qu'en 2017 à la même date. Cette augmentation est liée au recrutement de cinq CDD en renfort dans le cadre du déménagement dans les locaux de Raspail.

Le CNC a déployé 457,63 emplois à temps plein en moyenne sur l'année 2018, soit 0,03 de plus qu'en 2017.

Evolution des effectifs du CNC depuis 2014



Base : effectifs au 31/12/2018.
Source : CNC

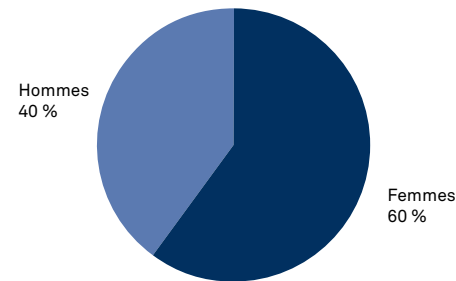
Le profil démographique du personnel du CNC

Au 31 décembre 2018, le personnel du CNC est majoritairement composé de femmes (60 %). L'encadrement supérieur et intermédiaire de l'établissement, composé des directeurs, directeurs adjoints et chefs de service, compte 45 agents dont 22 femmes. Cette proportion (48,9 %) est en augmentation par rapport à 2017 (47 %). Le comité de direction du CNC est constitué de 21 membres dont 9 femmes.

39,2 % du personnel a plus de 50 ans, dont 10,8 % plus de 60 ans. Les moins de 30 ans représentent quant à eux 12,4 %, de l'ensemble des agents. L'évolution de la structure par âge témoigne d'un rajeunissement des effectifs par rapport à 2017 : la proportion des 60 ans et plus diminue par rapport à 2017 (de 11,1 % à 10,8 %) alors que celle des 20/29 ans augmente (de 10,3 % à 12,4 %).

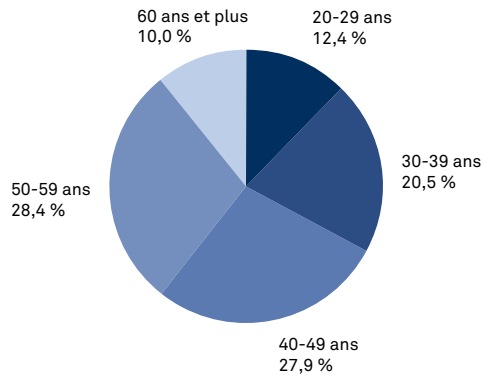
La structure par âge des effectifs du CNC sur les cinq dernières années est caractérisée par une hausse significative de la tranche des 20-29 ans, dont la proportion passe de 8 % en 2014 à 12 % en 2018, une légère augmentation des plus de 60 ans et une tendance à la baisse des tranches moyennes (30 à 59 ans).

Effectifs par sexe



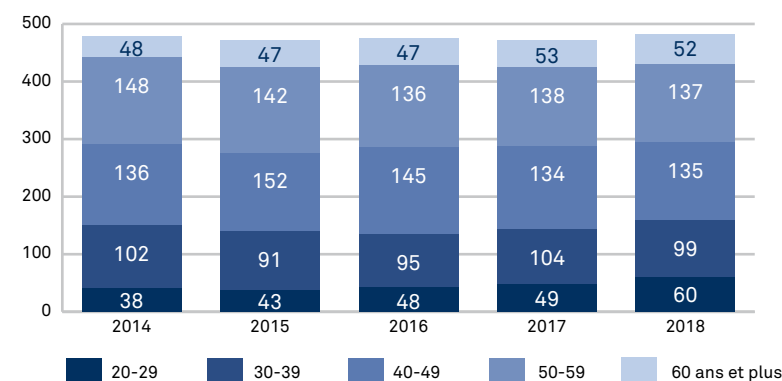
Base : effectifs au 31/12/2018.
Source : CNC

Effectifs par âge



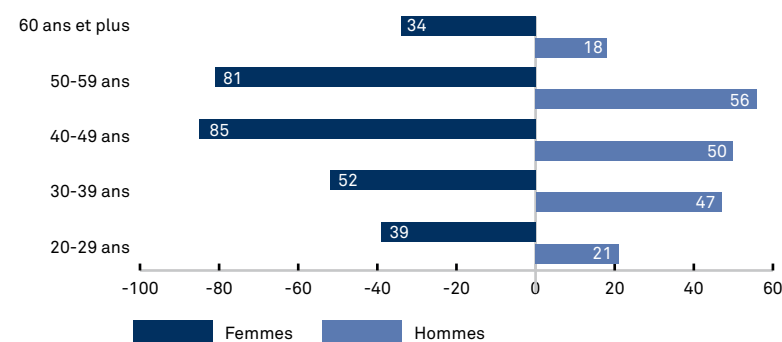
Base : effectifs au 31/12/2018.
Source : CNC

Structure des effectifs par âge



Base : effectifs au 31/12 de chaque année
Source : CNC

Pyramide des âges des effectifs du CNC selon le sexe (effectifs)



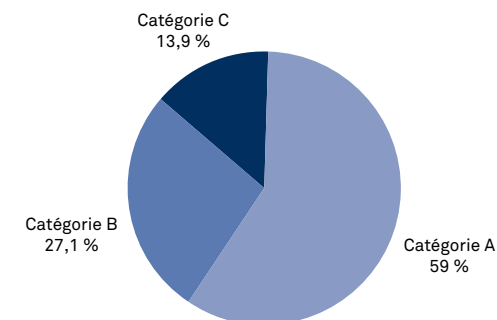
Base : effectifs au 31/12/2018.
Source : CNC

Les différentes catégories d'emplois

En 2018, les agents de catégorie A du CNC représentent plus de la moitié des effectifs (59 %), suivis de la catégorie B (27,1 %) et enfin de la catégorie C (13,9 %).

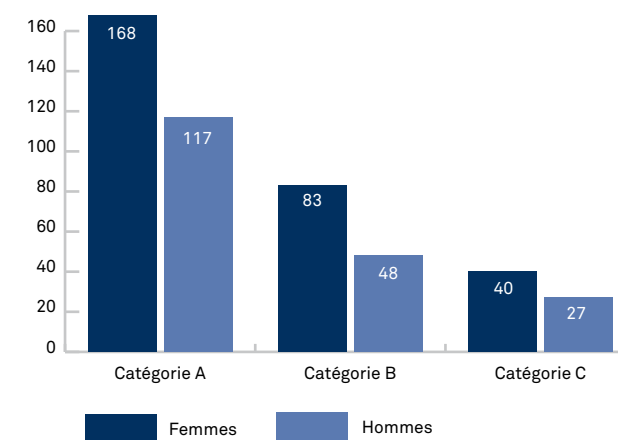
Les femmes sont réparties de façon majoritaire dans chaque catégorie d'emploi : 58,9 % des effectifs dans la catégorie A, 63,4 % dans la catégorie B et enfin 59,7 % dans la catégorie C. La répartition des catégories d'emploi par sexe est ainsi stable par rapport à 2017.

Effectifs par catégorie d'emploi



Base : effectifs au 31/12/2018.
Source : CNC

Effectifs des catégories d'emploi par sexe



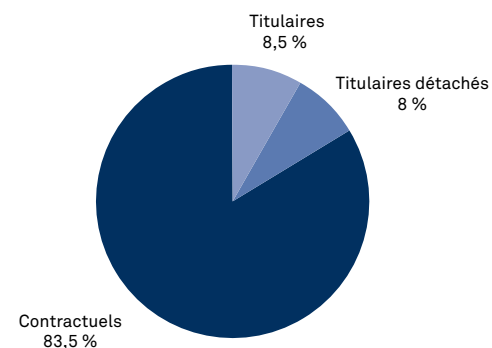
Base : effectifs au 31/12/2018.
Source : CNC

Le statut des agents du CNC

Le CNC emploie des agents relevant de typologies statutaires différentes.

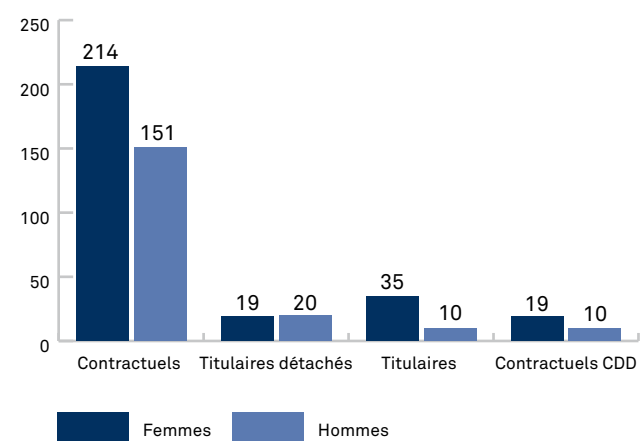
Au 31 décembre 2018, on compte 83,5 % d'agents contractuels de l'établissement, 8,5 % de fonctionnaires affectés (issus essentiellement de la filière administrative) et 8 % de titulaires détachés. Les femmes représentent 58,6 % des agents contractuels, 77,8 % des titulaires affectés et 48,7 % des fonctionnaires détachés.

Structure des effectifs par statut



Base : effectifs au 31/12/2018.
Source : CNC

Effectifs des statuts selon le sexe



Base : effectifs au 31/12/2018.
Source : CNC

CHAPITRE NEUF

Les études, les statistiques et la prospective

Le CNC assure une mission générale de veille et d'analyse sur l'évolution des secteurs cinématographique, audiovisuel et des arts et industries de l'image animée. Pour cela, il produit des études et bilans, des analyses prospectives, édite des baromètres, répond aux demandes d'informations émanant notamment de chercheurs. Le CNC a continué d'innover en 2018 pour mieux diffuser ces outils d'analyse et de pilotage, favorisant ainsi la transparence économique des filières que régule le Centre. Il a développé de nouvelles datavisualisations interactives sur les grandes tendances économiques du cinéma et sur la géographie des salles de cinéma afin de mettre en lumière la densité exceptionnelle du parc de salles et la diversité de l'offre de films dans chaque cinéma, département et région.

Les études et bilans

28 études ou bilans, autour des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel ou de sujets transversaux ont été réalisés en 2018 par le CNC.

En 2018, le CNC a enrichi ses datavisualisations dynamiques, afin de faciliter l'accès à ses données statistiques (disponibles sur www.cnc.fr). Ces cartes et graphiques permettent à tous les publics de visualiser les principales tendances de la fréquentation cinématographique sur le plan national, régional, départemental voire communal ainsi que dans les principales agglomérations. Plus de 1 600 communes sont analysées de manière détaillée.

Afin de mutualiser les données, les expertises et les coûts, certaines études sont réalisées en partenariat avec des organisations professionnelles ou institutionnelles. Les partenaires réguliers sont notamment l'Observatoire européen de l'audiovisuel, le groupe Audiens, TV France International, Unifrance Films, Médiavision et Canal + Régie.

Un système d'alerte a été développé, annonçant la publication des études, dont les résultats font aussi l'objet de campagnes régulières sur les réseaux sociaux.

Cinéma

- Le court métrage en 2016 production et diffusion — janvier 2018
- La production cinématographique en 2017 — mars 2018
- Les coûts de production des films en 2017 — mars 2018
- Femmes et cinéma : réalisation, production, formation — mars 2018
- Les coûts de distribution des films en français en 2016 — mars 2018
- La Géographie du cinéma 2017 — septembre 2018
- Le public du cinéma en 2017 — septembre 2018
- Pratiques digitales des salles de cinéma — septembre 2018
- Les films de genre en salle de cinéma — novembre 2018
- L'observatoire de la diffusion numérique — octobre 2018
- L'observatoire de la diffusion et de la fréquentation cinématographique — octobre 2018
- La multiprogrammation et la multidiffusion — octobre 2018
- La diffusion des films à la télévision en 2017 — novembre 2018
- L'exportation des films français en 2017 — novembre 2018

Audiovisuel

- L'économie de la télévision de rattrapage en 2017 — mars 2018
- La production audiovisuelle aidée en 2017 — avril 2018
- La diffusion de la fiction à la télévision en 2017 — avril 2018
- Le guide des chaînes numériques — avril 2018
- La vidéo à la demande par abonnement en France : marché et stratégie des acteurs — mai 2018
- L'exportation des programmes audiovisuels français en 2017 — septembre 2018

Sujets transversaux

- L'impact des tournages sur le tourisme — janvier 2018
- L'emploi dans le secteur des effets visuels numériques — février 2018
- Le bilan du CNC — mai 2018
- Le marché de l'animation en 2017 — juin 2018
- Le marché du documentaire en 2017 — juin 2018
- Le marché du jeu vidéo en 2017 — octobre 2018
- L'impact du cinéma et de la fiction sur le tourisme en France — novembre 2018
- Observatoire de la V&D — décembre 2018

Gros plan sur...

l'étude des liens entre tourisme et cinéma

En 2018, le CNC a conduit plusieurs études afin d'évaluer l'impact des films et des fictions télévisées sur le tourisme. En effet, la diffusion de ces œuvres en France mais aussi à l'international constitue une vitrine pour les territoires mis en avant. Ainsi, en 2018, 74 % des touristes étrangers déclarent que

les films ou séries tournées en France leur ont donné envie de visiter l'hexagone. Cette proportion atteint 91 % parmi les touristes chinois qui dépensent en moyenne 3 560 € en France, 82 % chez les Britanniques (dépense moyenne de 750 €) et Espagnols (670 €) et 81 % parmi les Américains (1 140 €).

L'information des publics

Le CNC assure une mission de renseignements statistiques auprès des ayants droit, des professionnels, des chercheurs et des étudiants. En 2018, le CNC a répondu à plus de 800 demandes d'information.

Les cartographiques interactives

Dans un souci d'accessibilité de l'information, le CNC a mis en place depuis octobre 2015, sur son site internet, plusieurs cartes interactives de l'ensemble des salles de cinéma en France, représentant plus de 45 000 données statistiques.

Développer les relations avec les milieux universitaires

Le CNC a signé 11 conventions avec des laboratoires de recherches universitaires afin de faciliter l'accès aux chercheurs des données économiques et statistiques dans l'univers du cinéma et de l'audiovisuel.

L'animation d'observatoires et de tables rondes

En réponse à la demande des professionnels, le CNC a mis en place différents observatoires afin de mieux appréhender les mutations de ses secteurs d'intervention. Quatre observatoires ont été animés en 2018 avec notamment la présentation de chiffres-clés : sur la production cinématographique en mars, sur la production audiovisuelle en avril, sur la diffusion et la fréquentation cinématographique en septembre et enfin sur le marché de la vidéo à la demande en décembre.

Le CNC a également organisé plusieurs tables rondes à l'occasion de la publication de ses études : « Tournage et tourisme : de nouvelles opportunités pour les territoires » dans le cadre du Paris Images Trade Show en janvier ; « Femmes et cinéma la relève » à la Cité de l'architecture et du patrimoine en mars ; « Cinéma et plateformes numériques » avec la SACD autour d'une étude réalisée en collaboration avec le CSA sur le marché de la vidéo à la demande en France en mai ; « Les films de genre en salles de cinéma » pour l'exposition « Comédies musicales » à la Philharmonie de Paris, en novembre.

La veille économique

Le CNC effectue un travail de veille économique sur les marchés français et étrangers. Des baromètres ont été créés dans le but de développer l'information disponible sur ces marchés et de publier régulièrement des indicateurs de tendances économiques.

En 2018, le CNC a produit dix baromètres périodiques :

- estimation mensuelle de fréquentation des salles de cinéma ;
- baromètre mensuel du public des salles de cinéma ;
- baromètre mensuel du marché publicitaire ;
- baromètre mensuel et trimestriel du marché de la vidéo physique ;
- baromètre mensuel du marché de la vidéo à la demande (VàD) ;
- baromètre mensuel de la télévision de rattrapage ;
- baromètre mensuel de diffusion de la fiction à la télévision ;
- baromètre mensuel de la vidéo en ligne ;
- baromètre hebdomadaire et mensuel de l'audience de la télévision ;
- veille économique quotidienne.

10

CHAPITRE DIX

La communication

Le CNC élabore et met en œuvre une stratégie de communication dont l'objectif est de mieux faire connaître ses missions et ses actions auprès d'un public le plus large possible. L'année 2018 a été marquée par un événement important pour le Centre : le lancement du nouveau site internet cnc.fr

Une transformation numérique essentielle en cours : faire de cnc.fr un media global

Une nouvelle version du site internet cnc.fr a vu le jour en août 2018. Simplifié et accessible sur mobiles et tablettes grâce au format « responsive », ce « site 2.0 » a été pensé pour être la vitrine des actions menées par le Centre. Sa vocation est d'informer les professionnels et de proposer un contenu neuf et diversifié afin de mieux faire connaître ses activités auprès du grand public.

Le CNC étant un acteur de référence dans le monde du cinéma, la ligne éditoriale du site cnc.fr répond à un objectif d'information et de valorisation. Imaginé comme un média, le site propose des contenus pertinents et cohérents, qui mettent en avant tous les secteurs du CNC, représentés en quatre rubriques principales : cinéma, séries et TV, jeu vidéo et création numérique. Les professionnels disposent, quant à eux, d'une rubrique dédiée afin de faciliter la compréhension des mécanismes du Centre et de les accompagner au mieux dans leurs projets.

S'adressant désormais à un public averti (cinéphiles, joueurs, amateurs de court métrage, étudiants, éducateurs, associations culturelles...), le CNC développe ses propres histoires à travers des articles de fond, mais aussi des brèves, des portraits, des reportages, des vidéos... en rapport avec l'actualité des secteurs du CNC. Une partie de ces contenus ainsi vulgarisés — et mis en ligne au quotidien — est reprise par les réseaux sociaux du CNC (Twitter, Facebook, Instagram) dans cette même optique de gagner en visibilité et de promouvoir les œuvres et projets soutenus.

En 2018, le site cnc.fr a été consulté par plus de 1,3 million de visiteurs et 4 millions de pages ont été vues.

Développement des réseaux sociaux

Le CNC est désormais très actif sur les réseaux sociaux, en particulier sur son compte Twitter. En septembre 2015, celui-ci comptait quelques 8 000 abonnés. Il dépassait les 87 000 abonnés fin 2018 et continue de croître. Il est suivi par de nombreuses personnalités publiques et par un public cinéphile.

Le compte Facebook du CNC est passé de 17 000 abonnés en janvier à plus de 26 000 en décembre 2018. De même, le compte LinkedIn du CNC enregistrait plus de 12 000 abonnés et le compte Instagram du CNC était suivi par plus de 2 500 personnes fin 2018.

Une communication organisée autour d'événements pour accompagner les actions du CNC auprès du grand public

Tout au long de l'année, un certain nombre d'opérations spécifiques sont organisées pour illustrer de façon claire et compréhensible par tous les grandes orientations prises par le Centre : présence du CNC sur des manifestations et salons professionnels, organisations de tables rondes, débats, projections, coproductions d'expositions, coédition d'ouvrages, etc.

En 2018, 29 tables rondes ont ainsi été organisées autour de thématiques telles que « Femmes et cinéma : la relève », « Renaissance : l'écran d'épingles du CNC », ou encore « Comment faire du cinéma de genre en France ? ». Ces tables rondes se sont déroulées dans le cadre de rencontres (avec la SACD, la Scam...) ou se sont tenues « hors les murs », à la Cité de l'architecture et du patrimoine ou au Studio des Ursulines. À cela s'ajoutent des rencontres interprofessionnelles, des conférences, des débats, et des interventions dans des festivals où le CNC est invité en tant que modérateur (Annecy, Clermont-Ferrand, Lyon, Paris Image Trade Show).

Le Festival de Cannes a été l'un des temps forts pour le CNC en 2018, avec la tenue de 13 tables rondes proposées à cette occasion autour de sujets phares tels que « Femmes et Cinéma », « Box-office et audience des séries en Afrique francophone subsaharienne : état des lieux », « Cinéma et plateformes numériques : je t'aime, moi non plus ? », mais aussi la mise en place d'une web radio, Écoutez le cinéma, en partenariat avec France Inter.

La Fête du cinéma a été un autre moment clef pour l'établissement. Du 1^{er} au 4 juillet 2018, le CNC s'est associé pour la troisième année consécutive à cet événement et a mis à l'honneur une série de manifestations gratuites ouvertes à tous les publics, partout en France. Le Centre a ainsi proposé une nouvelle ciné-brocante, installée cette année sur le Port de Solférino, qui a réuni 53 brocanteurs et 2 500 chineurs.

Suite au succès de la première édition, le CNC a organisé une nouvelle vente aux enchères caritative en partenariat avec Drouot au profit de l'association Rêve de Cinéma, qui projette des films dans les hôpitaux pour les enfants malades et les jeunes handicapés. La vente aux enchères a permis de réunir plus de 19 000 € en faveur de l'association.

Autre initiative — inédite — du CNC à l'occasion de la Fête du cinéma : la mise en place d'un grand jeu-concours de « stories créatives » autour du thème « Ma vie est un film ». Du 30 mai au 15 juin, plus de 120 participants se sont prêtés au jeu. Le jury était composé d'influenceurs et de professionnels de la création numérique.

Le CNC a également imaginé pour la première fois une séance en plein air sur les Champs-Élysées, en partenariat avec la Mairie de Paris, Gaumont et Häagen-Dazs. Suite à un vote du public, *Les Visiteurs* de Jean-Marie Poiré a été projeté le 1^{er} juillet sur un écran géant devant 1 800 spectateurs.

Parmi les autres événements marquants de l'année 2018, citons les Assises sur la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma avec le collectif 5050 en 2020 qui se sont tenues au CNC. Trois sujets de réflexion ont été abordés : « Stéréotypes

de genre et liberté de création», «Vivier et éducation à l'image» et «Accélérer le changement».

Lors des différentes rencontres proposées tout au long de l'année 2018, le CNC a accueilli de nombreuses personnalités, dont Nadine Labaki, Jean-Paul Rappeneau, Agnès Varda, Gaspard Ulliel, Céline Sciamma, Pierre Schoeller, Deniz Gamze Ergüven, Hirokazu Kore-eda...

Afin d'assurer une meilleure visibilité à ses missions, le CNC mène différentes actions auprès de la presse. Ainsi, en 2018, le CNC a organisé neuf conférences de presse, deux visites de presse pour les expositions Caro/Jeunet à la Halle Saint-Pierre dans le cadre du programme Enfants des Lumières et « Comédies Musicales, la joie de vivre du cinéma » à la Philharmonie de Paris. Le Centre a par ailleurs publié une centaine de communiqués de presse et 15 hommages aux personnalités disparues faisant partie du monde du cinéma ou de l'audiovisuel.

Transformation du Centre de documentation du CNC

L'expansion du numérique et la pratique de l'information en ligne ont modifié considérablement les usages et obligent à réexaminer et repenser le rôle du centre de documentation au sein du CNC. Disposant d'une documentation de référence spécifique et unique sur le CNC et ses domaines de compétence, le CNC a lancé un chantier de dématérialisation de ses différentes ressources. Une sélection de documents produits et édités par le CNC depuis 1947 a été ainsi numérisée.

Numérisation des dossiers des distinctions honorifiques

Le CNC gère et instruit les dossiers de proposition de distinctions honorifiques destinées aux personnalités françaises et étrangères du secteur. Cela concerne deux ordres nationaux — la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite — ainsi que les Arts et les Lettres. À ce titre, neuf personnalités proposées par le CNC ont été promues à la Légion d'honneur en 2018 (la promotion de Pâques a été supprimée à la demande du président de la République au printemps 2018), neuf à l'ordre national du Mérite et 22 aux Arts et aux Lettres. Afin de gérer de façon plus optimale les quelques 3 700 dossiers des candidats — disponibles jusqu'alors en format papier — et de faciliter leur accès, le CNC a entrepris à l'été 2017 un chantier de numérisation de ces dossiers, qui s'est achevé à l'été 2018.

Annexes

Le CNC : un instrument de politique publique original

Créé par la loi N° 46-2360 du 25 octobre 1946, le CNC est à la fois un établissement public à caractère administratif et une direction d'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication, en charge de la réglementation et du contrôle d'un secteur. Il assure un large éventail de missions.

Soutenir

Dans le secteur du cinéma, le CNC apporte des aides à la création, à la production, à la distribution de films, au court métrage, à l'exploitation, aux industries techniques, aux cinématographies en développement, à l'exportation du film français. Les actions du CNC en faveur de l'industrie des programmes audiovisuels s'organisent autour des aides à la production de programmes destinés à l'ensemble des réseaux télévisuels, à la création d'œuvres audiovisuelles à caractère innovant, aux industries techniques de l'audiovisuel et à la promotion à l'étranger des programmes audiovisuels.

Réglementer

Le CNC participe à l'étude et à l'élaboration de la réglementation, ainsi qu'au contrôle de son application par les différents acteurs de l'industrie cinématographique, audiovisuelle, vidéo et multimédia.

Promouvoir, diffuser

Le CNC favorise la promotion et la diffusion des œuvres auprès d'un large public, grâce à un dispositif d'aides spécifiques concernant la diffusion en salles, la diffusion non commerciale et le soutien aux manifestations nationales et internationales. Le CNC contribue également à l'exportation et à la promotion du film et de l'audiovisuel français à l'étranger, en liaison avec les autres ministères concernés, via notamment son soutien financier à Unifrance Film International et TV France International.

Coopérer

Initiée en 1989, la politique de coopération du CNC avec les collectivités territoriales vise à faire du secteur cinéma et audiovisuel un véritable pôle de développement culturel et économique local. Négociateur Le CNC est chargé, en liaison avec le ministère de la Culture et de la Communication, de la définition et de la mise en œuvre de la politique multilatérale, qu'elle soit européenne (Union européenne, Conseil de l'Europe) ou internationale (OMC, OCDE, Unesco...), dans le secteur cinématographique et audiovisuel.

Protéger

Depuis 1969, le CNC est chargé de la politique en faveur du patrimoine cinématographique. Il assure les missions de collecte, de conservation, de sauvegarde, de traitement physique et documentaire, ainsi que de valorisation de ce patrimoine qui concerne le « film » et le « non film », soit l'ensemble des documents se rapportant au cinéma.

Les membres du conseil d'administration du CNC

Frédérique BREDIN, Présidente du CNC

Représentants du Parlement

- Anne-Christine LANG, Députée
Assemblée Nationale
- David ASSOULINE, Sénateur
Sénat

Représentants de l'État

- Martin AJDARI, Directeur général des médias et des industries culturelles ou son représentant
Ministère de la culture
- Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale de la création artistique ou son représentant
Ministère de la culture
- Hervé BARBARET, Secrétaire général ou son représentant
Ministère de la culture
- Philippe BARBAT, Directeur général des patrimoines ou son représentant
Ministère de la culture
- Odile RENAUD-BASSO, Directrice générale du trésor ou son représentant
Ministère de l'économie et des finances
- Thomas COURBE, Directeur général des entreprises ou son représentant
Ministère de l'économie et des finances
- Amélie VERDIER, Directrice du budget ou son représentant
Ministère de l'action et des comptes publics
- Jean-Marc HUART, Directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Membres des juridictions

- Maryvonne de SAINT PULGENT, Présidente de section
Conseil d'Etat
- Yves ROLLAND, Conseiller maître, Président de la 1ère section de la 4ème chambre
Cour des Comptes
- Jean-Noël ACQUAVIVA, Conseiller
Cour de Cassation

Représentants du personnel

- François VOHL
- Fanny BUSSON

Assiste également

- Romuald GILET, Chef de la mission de contrôle général économique et financier
- Yves DAMÉ, Agent comptable du CNC

rapport d'activité 2018 du CNC
Juillet 2019

une publication
du Centre national du cinéma
et de l'image animée
291 boulevard Raspail – 75 675
Paris cedex 14
www.cnc.fr

directrice de la publication
Frédérique Bredin

édité par la direction
de la communication

coordination, rédaction et suivi
de réalisation

Benoît Danard, Aurore Jenkins,
Evelyne Laquit, Béatrice de Mondenard,
Ariane Nouvet

conception graphique
c-album

impression
Stipa

Crédits

La diversité cinématographique
Jusqu'à la garde de Xavier Legrand
© KG Productions

L'audiovisuel et la création numérique
Le Bureau des légendes
© The Oligarchs Productions

Le cinéma, un patrimoine
à préserver et valoriser
L'une chante l'autre pas de Agnès Varda
© Ciné Tamaris

Les nouveaux talents, la diffusion culturelle
et la politique territoriale
Les Bigorneaux de Alice Vial
© Les Films du Cygne

Innovation, vidéo, industries techniques
Astérix, le secret de la potion magique
de Louis Clichy et Alexandre Astier
© M6 Studio

Promouvoir et défendre le cinéma
en Europe et dans le monde
Woman at War de Benedikt Erlingsson
© Slot Machine

